



Mairie du 14^e arrondissement

Le mardi 11 juin 2024, à 20 h, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S), le 5 juin 2024.

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : M. Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, Mme Agnès BERTRAND, M Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUX, M. Elliot DE FARAMOND, Mme Marie-Louise DUHALDE, Mme Anissa GHAIKI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, M. Thierry LE DEZ, M. Florentin LETISSIER, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, M. Pierre RABADAN, Mme Melody TONOLLI, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUDEL durant toute la séance,
Mme Marie-Claire CARRERE-GEE durant toute la séance,
M. Guillaume DURAND durant toute la séance,
Mme Sinda MATMATI jusqu'au projet de délibération 2024 DFPE 4,
Mme Olivia POLSKI durant toute la séance,
M. Hermano SANCHES RUIVO durant toute la séance.

Dont les mandataires sont respectivement :

M. Thierry LE DEZ,
M. Jean-François ALEXANDRE,
Mme Julie CABOT,
M. Elliot DE FARAMOND,
M. Valentin GUENANEN,
Mme Hélène MERMBERG.

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. E AZIERE durant toute la séance,
M. Maxime COCHARD durant toute la séance,
M. Cédric VILLANI durant toute la séance,
M. Patrick VIRY jusqu'à la délibération 14 2024 09.

Mme PETIT ouvre la séance à 20 h 00.

M^{me} PETIT

Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil d'arrondissement du mardi 11 juin 2024. Je vais lister et faire part à l'ensemble du Conseil des procurations qui ont été reçues pour cette séance : Guillaume Durand donne procuration à Julie Cabot, Olivia Polski à Valentin Guenanen, Sinda Matmati nous rejoindra en cours de séance et donne procuration à Eliott de Pharamond, Hermano Sanchez-Ruivo à Hélène Mermberg, Célia Blauel à Thierry Le DEZ, Marie-Claire Carrère-Gée à Jean-François Alexandre.

Avant de commencer l'examen des délibérations qui sont inscrites à l'ordre du jour, puisque nous sortons d'un dimanche de scrutin, je tenais comme maire du 14^e arrondissement à remercier d'abord l'ensemble des électrices et des électeurs qui se sont déplacés dans leurs bureaux de vote, puisque nous avons eu un taux de participation supérieur à la moyenne parisienne et qui s'est élevé à plus de 61 % pour notre arrondissement.

Je veux aussi vraiment et de manière appuyée saluer et remercier la participation des citoyennes et des citoyens qui tiennent la présidence de nombreux bureaux de vote dans notre arrondissement. Remercier également les habitantes et les habitants qui se sont aussi mobilisés pour être assesseurs dans les 58 bureaux de vote de notre arrondissement. Remercier également les élus qui ont pu tenir un bureau de vote ce dimanche. Je rappelle d'ailleurs que cela fait partie d'une obligation lorsqu'on est élu de tenir un bureau de vote, de le présider et de participer en tout cas aux opérations et aux journées de scrutin. Je veux enfin remercier infiniment l'ensemble des agents. Ici dans la salle et autour de cette table du Conseil d'arrondissement, mais dans le public, sont présentes ce soir des personnes qui étaient présidents de bureaux de vote. Remercier l'ensemble des agents, des équipes qui forment la partie du secrétariat administratif d'un bureau de vote. Les remercier pour leur travail effectué ce dimanche. Cela demandait beaucoup de concentration de la part de tout le monde pour pouvoir assurer un contrôle tout au long de la journée, et faire en sorte que cela se déroule le plus correctement possible. Je sais aussi que cela nous a à toutes et tous demandé beaucoup de concentration au moment du dépouillement et de la rédaction des procès-verbaux de chacun des 58 bureaux de vote pour terminer ici en mairie au moment du recollement. Un grand merci aux équipes de la mairie du 14^e arrondissement qui ont préparé. Puisqu'une journée de scrutin, cela se prépare de nombreuses semaines à l'avance pour faire en sorte que l'ensemble du matériel soit correctement livré, que les présidentes, les présidents, les agents, les assesseurs puissent être aussi formés à ces journées, d'inscrire et de reporter au maximum les procurations. Vous savez aussi que nous recevons les procurations jusqu'à la veille du scrutin. C'est pour cela que cela nécessite beaucoup de mobilisation, y compris le samedi qui précède le dimanche. Et l'ensemble des équipes qui ont préparé aussi. Il y a eu des changements de bureaux de vote pour qu'ils soient plus accessibles, plus spacieux aussi, avec un meilleur confort pour l'accueil des électrices et des électeurs. Donc un très grand merci.

Je profite quand même de ce Conseil d'arrondissement pour dire qu'un bureau de vote dans une République et dans une démocratie, il est important que cela fonctionne avec justement ce contrôle et cette contribution citoyenne. Que ce soient les assesseurs, les scrutateurs, ceux qui participent au dépouillement, les présidences de bureaux de vote, ce sont des fonctions qui sont assurées de manière bénévole, engagées et impliquées, militant pour justement la bonne forme et la bonne tenue de la démocratie, de manière respectueuse de l'ensemble des avis et des opinions politiques de chacune et de chacun. Donc un très grand merci. Je crois qu'au nom de toute cette équipe, je voulais saluer le travail qui a été réalisé à travers Bénédicte Cadalen, la Directrice générale des services de la mairie d'arrondissement, et l'ensemble des fonctionnaires de la mairie qui ont assuré ce bon déroulement.

Vous le savez aussi, le président de la République à l'issue de ce scrutin a annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale. Les élections auront lieu le 30 juin et le 7 juillet prochain. Je ne reviens pas sur l'aspect de l'organisation, puisque le président décide. Nous allons organiser ces deux tours de la manière la plus correcte possible. Je tenais à le dire, parce que ce n'est pas évident. On a reçu par exemple aujourd'hui 700 demandes d'inscription sur les listes électorales, mais on apprend en même temps que la dissolution que la clôture des inscriptions est le 9 juin. Autant vous dire que l'ensemble des agents, l'ensemble des élus, on va devoir répondre aussi à cette impossibilité de pouvoir s'exprimer le 30 juin et le 7 juillet prochain. On va aussi devoir gérer énormément de demandes de procuration. J'en profite aussi pour faire un petit appel à la mobilisation de chacune et de chacun, que ce soit en présidence de bureau, en assesseurs et puis aussi en scrutateurs au moment du dépouillement, là où il y a un grand besoin.

Ce débat public s'ouvre pour réélire et remettre aux électrices et aux électeurs le choix d'une prochaine Assemblée nationale. En tout cas, comme élue de cet arrondissement, je ferai en sorte que le débat

se passe le plus sereinement et le plus correctement possible, dans un respect aussi de nos institutions, de l'ensemble des candidates et des candidats dès que nous les saurons, c'est-à-dire dimanche soir, très certainement. J'espère en tout cas qu'il n'y aura ni attaques, ni agressivité, ni insultes comme on a pu parfois le voir en France sur les affiches électorales pour certaines listes, et que tout cela se déroule d'une manière digne, sereine et respectueuse de notre cadre démocratique. Parce qu'on voit aussi que quand on y donne trop souvent des coups de butoir, que ce soit dans les débats publics qui ont traversé notre société ces derniers mois et ces dernières années, quand on annonce aussi une dissolution et que l'on demande aux électrices et aux électeurs de se rendre trois semaines après au vote, je ne suis pas certaine que l'on organise en tout cas et que l'on donne le maximum de conditions pour que justement, ce soit réussi. Ici, je ne ferai pas de commentaires parce que ce n'est pas mon rôle à l'ouverture d'un Conseil d'arrondissement. Je ne ferai pas ici d'analyse ou vous partager en tout cas mon avis, mon opinion, mon sentiment, qui est plus qu'un sentiment d'ailleurs par rapport à la carte de France qui a été dessinée et révélée à 20 h 00 ce dimanche.

Soyons forts, soyons tous forts, soyons tous fiers d'être électrices et électeurs. Il y a encore un trop grand nombre de pays où ce droit de vote si formidable et si essentiel est empêché. Faisons en sorte que ces prochaines semaines se déroulent au mieux.

J'ai une très grande pensée pour l'ensemble des services publics qui, par contre, travaillent aussi depuis des mois pour la préparation d'un événement majeur cet été à Paris, mais aussi dans notre pays, et à qui l'on demande beaucoup et d'ailleurs peut-être trop. Nous serons en tout cas à leurs côtés pour pouvoir faire en sorte que tout se déroule au mieux.

J'ai au moins une information avant de laisser la parole à celles et ceux qui le souhaiteront pour vous préciser le déroulé de notre séance, puisqu'au premier point qui était indiqué, il y avait la présentation d'un vœu qui a été adopté au conseil de quartier Jean Moulin, porte d'Orléans, qui concernait la circulation sur le quartier Jean Moulin et la mise en sens unique de l'avenue du Général Leclerc. Le président de l'association qui avait proposé au conseil de quartier ce vœu qui a été adopté - il ne pouvait pas être présent ce soir - m'a demandé si j'étais d'accord pour décaler la présentation de ce vœu au Conseil d'arrondissement de rentrée. Ce que j'ai accepté, mais en lui précisant quand même, et visiblement, nous pouvons compter sur la compréhension du comité et du conseil d'animation de ce conseil de quartier, que ce vœu, même s'il en était à l'origine, appartenait désormais au conseil de quartier et qu'il y aurait pu avoir soit une personne du comité d'animation qui pouvait présenter ce vœu ou une autre personne de son association. J'ai accédé à sa demande tout en lui rappelant quand même quelques principes. Ce vœu ne sera donc pas présenté ce soir au Conseil, mais bien reporté au Conseil du 17 septembre prochain.

Avant d'aborder l'ordre du jour est ce qu'il y a aussi d'autres prises de parole ? Valentin Guenanen, puis Julie Cabot, ensuite, nous examinerons l'ordre du jour. Il n'y a pas de présentation, donc on remet le débat à la rentrée. Sachant que le 19 juin prochain, avec Guillaume Durand, on organisera notre deuxième réunion du Comité de suivi de cette mise en sens unique de l'avenue du Général Leclerc à l'école Antoine Chantin. Nous sommes à peu près certains que nous reviendrons sur le sujet. Il y aura un temps d'information, d'échanges, etc., avec les habitants. Les associations sont invitées, les conseils de quartier sont également invités, les représentants de parents d'élèves. L'information a circulé. Avant l'été, on pourra faire un point sur ce projet réalisé de la mise en sens unique de l'avenue du Général Leclerc, donc report à la rentrée. Oui, d'accord. Il a été voté, il a été transmis dans les temps. On accède juste à une demande de report. Je crois qu'il n'y a pas de conseil de quartier prévu d'ici le 17 septembre. Valentin Guenanen ?

M. GUENANEN

Merci Madame la Maire. Je souhaite commencer mon propos en citant Michelle Obama. « On peut vivre dans le monde tel qu'il est. Cela n'empêche pas de tout faire pour créer le monde tel qu'il devrait être. »

Madame la Maire, mes chers collègues, notre pays ce soir est un pays où un brouillard épais vient d'apparaître. C'est une France où la première force politique est le Front national. C'est une France dans laquelle le Président vient de dissoudre l'Assemblée nationale en provoquant un séisme jamais vu depuis 30 ans, au moment où la guerre est aux portes de l'Europe, au moment où les nationalismes s'exacerbent, au moment où la haine de l'autre, la haine du juif, la haine du musulman, de l'homosexuel, la haine de l'étranger, la haine de la personne différente prend le pas sur le vivre ensemble, au moment où les tensions n'ont jamais été aussi vives dans notre société.

Face à l'incertitude, le président de la République a fait le choix de plus de chaos, encore. Le tocsin d'une majorité d'extrême droite sonne et lui se bouche les oreilles. Gardons notre lucidité. Nous avons trois semaines pour nous lever, pour nous rassembler et reconstruire les digues qui ont cédé et pour sauver notre démocratie. Nous, c'est la société. Nous les responsables politiques, associatifs, nous les citoyens, les citoyennes, nous ne pouvons pas nous dérober ou rester silencieux alors que la France est brune de colère. Ne nous trompons pas, l'Histoire nous regarde et l'Histoire nous jugera. Nous aurons des comptes à rendre aux générations futures. Les républicains viennent de vendre leur âme au diable en acceptant le baiser de Judas du Front national. Les républicains viennent de jeter au fond du puits leur passé et leur futur, car comme a pu le dire Jacques Chirac, il ne faut jamais accepter la banalisation de l'intolérance et de la haine.

Et pourtant, Paris résiste. Dimanche, notre ville a rappelé son attachement à la République en plaçant la liste du Parti socialiste à la tête des suffrages, comme dans le 14^e arrondissement. Les quatorzaines et les quatorzains se sont massivement mobilisés. La participation supérieure à la moyenne parisienne culminant dans certains bureaux de vote de notre arrondissement à plus de 70 % est un signal fort. Cette mobilisation est celle du refus de l'extrême droite. Certes, Paris n'est pas la France, mais Paris nous montre le chemin vers une voie possible. Nous devons unir nos forces pour faire battre le Front national. Cela doit être notre unique priorité, car la période nous oblige.

Après la stupeur vient le temps des réponses à apporter, et nous avons à peine 20 jours pour le faire. La réponse doit être collective, sociale et écologique. La période exige une mobilisation de tous les instants pour lutter contre l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir. Chaque seconde nous est précieuse, et c'est pourquoi notre groupe Paris en commun Parti socialiste retire l'ensemble des prises de parole et des vœux de notre groupe initialement inscrits, car tout le temps dont nous disposons doit pouvoir servir à mobiliser pour réussir à sauver notre démocratie dans 20 jours. Nous devons être à la hauteur de l'enjeu.

Je vous en remercie.

M^{me} PETIT

Merci. Julie Cabot ?

M^{me} CABOT

Merci. Madame la Maire, chers collègues, chères concitoyennes et concitoyens, publics, je prends la parole aujourd'hui en tant que présidente du Groupe Écologiste et Citoyen de notre Conseil d'arrondissement.

Nous vivons un moment historique, un moment où l'avenir de notre République et de nos valeurs communes est en jeu. Les résultats des élections européennes récentes ont révélé une montée alarmante de l'extrême droite : un signal clair et inquiétant pour notre démocratie. Cette situation s'est encore intensifiée avec la dissolution de l'Assemblée nationale par le président de la République, plongeant notre pays dans une période d'incertitude politique majeure. Dans moins de trois semaines, nous serons appelés à voter lors de nouvelles élections législatives. Ces circonstances exceptionnelles nous obligent à repenser notre action et nos priorités immédiates.

Face à cette urgence nationale, notre groupe a pris une décision réfléchie et difficile. Nous avons choisi de retirer les vœux que nous avons déposés ainsi que nos prises de parole sur les délibérations. Ce choix n'est pas un retrait ni un abandon de nos responsabilités locales, mais une réponse à l'urgence et à la gravité du moment politique que nous traversons.

Aujourd'hui nous avons un devoir impérieux, celui de nous rassembler. Plus que jamais, les forces de gauche et écologistes doivent s'unir pour former un nouveau Front populaire capable de faire barrage à l'extrême droite. Nous devons concentrer toutes nos énergies sur cet enjeu crucial dans les semaines à venir. Il ne s'agit pas simplement de politique, mais de défendre nos valeurs fondamentales : la justice sociale, la solidarité, l'inclusion et la protection de notre planète. Nous sommes à un carrefour décisif. Le racisme, la xénophobie, l'homophobie et toutes les formes de discrimination n'ont pas leur place dans notre société. Nous devons nous lever contre la vague de haine et d'intolérance qui menace de submerger notre pays. Le silence et l'inaction ne sont pas des options. Nous devons prendre position, agir avec courage et détermination pour protéger notre démocratie et nos libertés. Nous croyons fermement que l'unité de la gauche et des écologistes est essentielle pour contrer cette menace. Je n'oublie pas l'opposition, et je tiens à saluer ici la prise de position nette et sans ambiguïté de Madame Carrère-Gée, présidente du groupe 100 % 14^e à l'annonce de la décision indigne de Monsieur Ciotti de

passer des accords électoraux avec l'extrême droite. Il existe encore une droite républicaine dans notre pays et elle aura comme nous son rôle à jouer dans les semaines qui viennent.

Les trois prochaines semaines seront déterminantes pour l'avenir de notre démocratie, et notamment pour nos concitoyens et concitoyennes les plus fragiles. Comme l'a écrit Françoise Giroud « Ainsi commence le fascisme. Il ne dit jamais son nom, il rampe, il flotte. Quand il montre le bout de son nez, on dit : C'est lui, vous croyez ? Il ne faut rien exagérer. Et puis un jour, on le prend dans la gueule et il est trop tard pour l'expulser. » Merci.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup pour ces deux interventions. Sans transition, nous allons passer à l'adoption du procès-verbal des délibérations et du compte-rendu de notre séance du Conseil du 14 mai dernier.

– **Projet de délibération 14 2024 07 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 14 mai 2024**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Est-ce qu'il y a des demandes de petites modifications ou d'interventions ? Il n'y en a pas. Je vous propose de l'adopter.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/82

– **14 2024 07 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 14 mai 2024**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	20 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	26 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **Projet de délibération 14 2024 09 Adoption du budget supplémentaire 2024 de l'état spécial du 14^{ème} arrondissement**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Cette délibération est ma foi très simple. Vous le savez, on établit ce budget supplémentaire et nos demandes à la Ville de Paris sur la base de ce qui a été réalisé en 2023, de ce qu'il reste aussi en termes de budget qu'on puisse utiliser, et donc nos demandes de report sur l'année 2024. Cela nous permet aussi d'effectuer quelques transferts très comptables et très techniques entre différents budgets de la Ville.

Nous n'avons pas eu de demandes particulières après celles qui ont été acceptées par la Ville de Paris. Tout cela s'est passé en bonne intelligence dans un temps aussi resserré, puisque nous devons le faire quelques semaines en amont de l'examen traditionnel du budget supplémentaire.

Je vous propose simplement de l'adopter, puisqu'il s'établit comme dans les dépenses et les recettes et les tableaux qui sont indiqués dans la délibération. C'est très classique. Y compris, notre demande a été entendue - je regrette que Sinda ne soit pas encore arrivée, mais Amine Bouabbas l'est - c'est un petit budget supplémentaire pour pouvoir organiser la mise en place dans les crèches des couches pour bébé compostables, dans trois crèches municipales de notre arrondissement.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération budgétaire ? Non. Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/83

- **14 2024 09 Adoption du budget supplémentaire 2024 de l'état spécial du 14ème arrondissement**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	20 membres présents
Voix exprimées :	22 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	22 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	4 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **Projet de délibération 2024 DGGP 2 Grand Paris : conventions de coopération entre la Ville de Paris et les territoires du Grand Paris**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Nous sommes concernés. Il y a quelques semaines, quelques mois, nous avons présenté le renouvellement de la convention de coopération avec la Ville de Montrouge. Cette fois-ci, les deux communes concernées sont Gentilly et Malakoff. Je vais vous présenter rapidement le contenu de ces délibérations.

D'abord, pour Gentilly comme pour Malakoff, ce qui structure nos discussions, avec aussi des ateliers de travail qui sont organisés de manière très régulière, c'est comme la Ville de Paris le porte tout autour de ses frontières, je dirais, qui est matérialisée par un périphérique, c'est justement la question de l'avenir du périphérique.

La Ville a engagé de très nombreux ateliers de travail avec des partenaires institutionnels comme l'APUR, mais également les transports publics d'Île-de-France et l'ensemble des communes concernées sur quel est l'avenir du périphérique après les Jeux olympiques et paralympiques ? Est-ce que nous sommes décidés, car convaincus ensemble de pouvoir pérenniser une voie qui sera réservée d'ailleurs cet été pour le covoiturage ? Est-ce que l'on est d'accord pour avancer vers un périphérique différent et qui soit plus apaisé dans la mesure du possible ? Ou en tout cas, qu'il soit moins producteur de pollution en direction des habitants, mais aussi en direction de toute notre région métropole dense.

Dans ces conventions, avec Gentilly comme avec Malakoff, est bien précisé et bien détaillé justement ce processus d'association et de travail en commun que Paris mène avec ses communes voisines. Ensuite, il y a aussi beaucoup de parties qui sont concernées en termes de coopération et de partage d'objectifs sur l'ensemble des voies, des liaisons, qu'elles soient routières, qu'elles soient aussi piétonnes, qu'elles soient cyclables, qui nous concernent de part et d'autre. Par exemple, sur la Ville de Gentilly est clairement indiquée dans notre convention de coopération la fameuse Passerelle du Cambodge. Je ne sais pas si vous la connaissez toutes et tous, elle est à l'intérieur de la Cité internationale universitaire. Il y a quelques années, on l'avait entièrement réaménagée pour qu'elle soit accessible. Elle donne sur une coulée verte côté Montrouge et Gentilly. C'est quelque chose dont il faut discuter régulièrement pour qu'elle soit le plus correctement entretenue et la plus correctement possible maintenue dans un état qui soit praticable. Sur Gentilly aussi, et jusqu'à Malakoff, il y a de nombreuses traversées de rues où vous le savez, on aménage des continuités pour les circulations vélos. Par exemple, quand on est sur Malakoff, le boulevard Adolphe Pinard appartient à la Ville de Paris, est donc entretenu par la Ville de Paris. Parfois, il y a besoin de se voir pour pouvoir réguler au mieux, renforcer s'il y a besoin les interventions de nettoyage. C'est peu vu des habitants de notre arrondissement, cependant c'est extrêmement utilisé. C'est le quartier de vie des habitants de Malakoff, de Montrouge comme de Gentilly. Tous ces sujets sont détaillés dans ces conventions, avec encore une fois une méthode de travail et des objectifs partagés.

Ensuite, particulièrement sur la convention qui concerne Gentilly, on a aussi souhaité indiquer des objectifs d'aménagement urbain, avoir un travail qui nous permette de faire émerger des projets d'aménagement d'espaces publics ou d'aménagements peut être parfois de constructions, en tout cas de programmation sur un certain nombre d'espaces. Le territoire, en tout cas l'entrée de la petite frontière qui nous relie avec Gentilly, est beaucoup occupé par le cimetière parisien de Gentilly. Aux abords, il est dans cette convention clairement indiqué - c'est un peu loin pour les habitants du 14^e arrondissement, mais pour le coup avec le 13^e, elle est aussi valable - qu'on réfléchit. La Ville de Paris met à disposition son ingénierie pour pouvoir faire en sorte que la ville de Gentilly puisse faire émerger plus vite des projets de requalification de l'espace public dans ce périmètre.

En termes d'aménagement urbain et d'espaces publics, de perspectives de prospectives, dans cette convention avec la ville de Malakoff, nous avons tenu à rappeler notre opposition à ce qu'avait fait le gouvernement à la Tour INSEE qui, je le rappelle, est démolie sans l'accord des communes voisines et particulièrement de la commune d'implantation, c'est-à-dire Malakoff. Cela pour reconstruire une tour dont le permis n'est toujours pas accordé. En tout cas, ils ne se sont pas gênés pour utiliser leur permis de démolir pour reconstruire un immeuble avec exactement le même nombre de mètres carrés pour y installer les ministères sociaux et de la santé. On a tenu à rappeler cette opposition. On n'a pas du tout été écoutés, nous n'avons reçu aucune réponse. On a tenu à indiquer dans la convention qui nous lie avec Malakoff notre volonté de maintenir un cadre de travail en commun pour justement définir cela une fois que le gouvernement aura décidé de ce qu'il veut faire et de comment il veut travailler avec les communes dans lesquelles il impose des choses, les contours de ce dessin et comment on travaille à définir une accroche en termes d'espaces publics partagés.

Ce que nous avons souhaité aussi mettre dans la convention avec Malakoff, c'est tout ce qui concerne ce petit espace partagé mine de rien sur la dalle du périphérique qui est couvert à cet endroit. La dalle qu'on appelle Garamond, qui est très reliée avec les communes de Vanves, de Malakoff, de Paris 14 et de Paris 15. Vous le savez, sur la porte de Brancion, il y a une grosse réflexion et un gros projet d'aménagement urbain. Avec Agnès Bertrand, nous avons tenu à ce que justement, cette petite dalle Garamond qui sert et qui est très utile au stockage de matériel pour les chantiers soit maintenue. Cela fait un point du dernier kilomètre, on va dire. Mais justement que l'on essaie de se reposer la question dans le cadre du périmètre de ce qu'il va se passer, de ce qui va se dessiner dans le 15^e arrondissement. Nous avons décidé d'y rajouter la dalle Garamond, puisqu'il y avait eu un projet qui avait avorté, compte tenu des risques de constructibilité au-dessus du périphérique d'une résidence universitaire. Mais en tout cas, c'est un espace qui est disponible et qu'il faut aménager. Il faut réfléchir à son aménagement de manière concertée.

Vous le verrez aussi, il y a un point entre Malakoff et Paris. Paris Habitat, qui est le bailleur de la Ville, a de nombreuses résidences sur Malakoff. On a tenu à y indiquer des objectifs là aussi d'assurer, de renforcer, d'améliorer la gestion locative du parc social qui appartient à Paris Habitat sur cette commune.

Et nous avons aussi le souci commun et partagé avec Malakoff d'une bonne tenue du marché aux puces de Vanves et du marché non alimentaire qui s'y déroulent chaque week-end, avec une bonne gestion en termes de sécurité de ces marchés et de ventes à la sauvette, de maintien et de faire en sorte qu'il y ait le moins de vendeurs à la sauvette possible. Cela demande un effort très coordonné de la part de nos services, que ce soit les services de la police municipale, de la propreté, mais aussi du commissariat du 14^e arrondissement. Nous interpellons systématiquement de manière commune avec la maire de Malakoff, le préfet de police pour qu'il ait une attention très particulière sur ce secteur, qu'il renforce les moyens quand son commissaire lui en demande, et pour que l'on puisse mieux coordonner nos interventions, et en tout cas pouvoir maintenir un renfort de ces moyens. Nous étions il y a quelques semaines sur place, puisque le préfet de police, Laurent Nunez, a tenu à se déplacer. Nous y étions un dimanche matin avec Didier Antonelli, la maire de Malakoff et son équipe municipale, la commissaire de Malakoff et le commissaire du 14^e et l'ensemble des équipes pour montrer la situation et dire combien ces moyens étaient nécessaires chaque week-end.

Ces conventions sont extrêmement utiles. C'est toujours mieux d'écrire les choses, de les établir, de savoir les renouveler, de savoir aussi en faire le bilan. Cela montre aussi que Paris tient à cette coopération et à ce travail en commun avec ses communes voisines. Ces conventions sont aussi en complémentarité ou en renforcement, avec les documents très structurants qui sont établis comme un PLU bioclimatique à l'échelle de la ville, mais vous savez que les intercommunalités ont une compétence toujours plus importante dans ces domaines, et avec les schémas directeurs aussi qui peuvent être décidés et votés aussi bien à la Métropole du Grand Paris qu'à la Région Île-de-France. Elles se voient

comme un outil de pilotage et de faire en commun complémentaire par rapport à l'ensemble de ces instances locales. Voilà pour la Ville de Gentilly et la Ville de Malakoff.

J'en profite pour saluer mes collègues Jacqueline Belhomme, avec qui on fait un travail vraiment toujours très clair et très limpide. Puis pour saluer Monsieur Aggoune qui est le nouveau maire de Gentilly en remplacement de Patricia Tordjman, qui avait toujours été aussi une élue et une maire très proche, très directe, très franche et aussi très impliquée auprès de ses habitants et qui a souhaité passer la main il y a quelques mois.

Est-ce qu'il y a des interventions sur ces délibérations ? Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/84

- **2024 DGGP 2 Grand Paris : conventions de coopération entre la Ville de Paris et les territoires du Grand Paris**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	21 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **Projet de délibération 2024 DVD 53 Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » - Subventions aux associations (31 000 euros en fonctionnement).**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Comme Guillaume Durand n'est pas là, je continue de prendre la parole pour présenter la DVD 53, qui concerne le soutien financier de la Ville de Paris apporté à plusieurs associations au niveau de tout Paris pour le travail commun réalisé avec les services de la Ville, mais aussi en direction des usagers de l'espace public, usagers prioritaires, essentiel et primordial que sont les piétons.

Dans cette délibération, il y a une association qui a son siège dans le 14^e arrondissement, c'est l'association « Paris Piéton » qui a énormément contribué au plan parisien Priorité piéton. Paris Piéton a été très présente au moment de la concertation réalisée ces derniers mois pour l'aménagement par exemple de la place Denfert-Rochereau. C'est une subvention de 4 000 euros.

Pas d'interventions ? Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/85

- **2024 DVD 53 Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » - Subventions aux associations (31 000€ en fonctionnement).**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	21 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0

Ne prennent pas part au vote : 0

- **Projet de délibération 2024 DVD 65 Lignes de bus de quartier à Paris (13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e). Convention de délégation de compétence d'Île-de-France Mobilité à la Ville de Paris**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je vous présente maintenant la DVD 65 qui concerne les lignes de bus de quartiers, autrement appelés traverses, et Traverse Bièvre-Montsouris.

La Ville avait décidé de maintenir ce service de transport public d'ultra proximité, puisque c'était l'idée de pouvoir relier des quartiers de vie et d'assurer un maillage complémentaire de proximité, un maillage complémentaire au réseau de bus classique ou au réseau de métro tel qu'on le connaît. Dans notre arrondissement, depuis un certain nombre d'années, nous avons et nous partageons avec le 13^e arrondissement la Traverse Bièvre-Montsouris. La Ville a donc repris le financement pour assurer le maintien de ces quelques itinéraires dans Paris. D'ailleurs, avec un certain nombre d'aménagements, nous avons pu ajouter deux nouveaux arrêts qui ne modifient pas le temps de trajet. On a tenu compte des différents aménagements de voiries, des aménagements récents, des modifications récentes des plans de circulation. Cette délibération vise à dire que la Ville de Paris maintient son financement pour permettre ces services de traverse. On a pu organiser avec le conseil de quartier notamment l'étude et la validation intégrées dans le trajet un nouvel arrêt sur la Place des droits de l'enfant et au niveau du 114 de la rue Tombe-Issoire.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération qui acte la convention de délégation de compétence d'Île-de-France Mobilités à la Ville de Paris. Ainsi, cela permet aussi d'en assurer le financement et de confier du coup à la RATP la réalisation de ce service.

Est-ce qu'il y a des interventions sur cette délibération ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 14/27/86

- **2024 DVD 65 Lignes de bus de quartier à Paris (13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e). Convention de délégation de compétence d'Île-de-France Mobilité à la Ville de Paris**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	21 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- **Communication sur l'investissement localisé 2022**

M^{me} PETIT

Je vous remercie. Je passe maintenant la parole à Eliott De Faramond pour une communication relative au bilan 2023 de la mise à disposition des salles municipales.

M. DE FARAMOND

Merci. Le sujet tombe bien, nous avons un CICA juste avant sur cette thématique des locaux avec les associations. Je suis ravi après ces riches échanges de poursuivre sur cette lancée pour faire un petit

peu le bilan de ces salles qui sont mises à disposition des associations pour les aider dans le développement de leur activité. C'est un soutien assez important. Pour ceux qui n'étaient pas présents lors du CICA, on a eu vraiment des échanges extrêmement intéressants.

Cela permet sur l'année 2023 à 515 associations de bénéficier de ces salles, sur environ 700 associations inscrites. Cela veut dire que les trois quarts des associations inscrites à la MVAC ont pu bénéficier de la mise à disposition de salles municipales, ce qui est quand même extrêmement important. Cela montre aussi l'engagement de la mairie et de l'ensemble de l'équipe municipale dans le soutien à la vie associative, à des activités diverses touchant à la jeunesse, la culture, la solidarité, l'entraide.

Le nombre de jours total d'occupation des salles municipales se porte à 4 037 pour l'année 2023, ce qui équivaut à 11 ans d'occupation quand on ne mettait qu'une seule salle à disposition, ou à 32 000 heures encore pour les petits chiffres.

Les salles qui sont particulièrement occupées. Les salles de la mairie annexe représentent le gros de ce lot de salles mises à disposition. Viennent ensuite les salles de la MVAC évidemment, la salle du Moulin des Lapins, Saint-Gothard et enfin, les salles du bâtiment principal de la mairie, la salle polyvalente ou encore la salle des mariages.

Il est à noter que cette mise à disposition gratuite de l'ensemble des salles de l'annexe est valorisée pour l'année 2023 à 2 216 721 euros exactement. C'est assez important.

Au cours de l'année 2023, il y a deux éléments qui ont pu affecter la disponibilité de certaines salles : les travaux qu'il y a eu en bas pour l'accueil de la mairie, qui ont obligé le déplacement de l'accueil au sein de la salle polyvalente, et puis le déménagement de la MVAC au sein de la mairie annexe. Parce que suite à un budget participatif voté en 2017, il me semble, les travaux ont été livrés et la MVAC a une nouvelle terrasse. Si vous n'y êtes pas allés, je vous invite à le faire. Vraiment, on a de très bons retours là-dessus. Mais il y avait la période des travaux et pendant cette période, la MVAC a déménagé à l'annexe. On a dû serrer un petit peu tout le monde pour pouvoir continuer de proposer une continuité du service public, de la mise à disposition des salles aux associations. Cela a pu jouer un petit peu sur la disponibilité.

Depuis 2022, on a vraiment assis cette politique tout au long de l'année 2023 avec Carine Petit, avec Amine Bouabbas, mon collègue aux affaires scolaires, sur l'ouverture de nouveaux créneaux au sein de salles mutualisés, de locaux mutualisés au sein des écoles, notamment avec 7 écoles, qui ont permis à quatorze associations d'occuper des préaux ou des salles pendant 41 heures par semaine.

Puis tout un travail a été lancé par les services de la Ville. Je tiens à remercier aussi Bénédicte Cadalen, Alix Vandon, qui ont mené ce travail, au sein des EHPAD avec l'identification des EHPAD, des salles qui pouvaient accueillir des associations, tout le processus aussi de signature des conventions de sensibilisation des directions et des établissements, comme les directions des écoles. C'est un travail extrêmement important qui a été réalisé. Cinq associations ont pu profiter de la mise à disposition de ces locaux au sein des EHPAD, pour un total de 10 heures par semaine.

Il s'agit d'une volonté toujours plus forte de renforcer la mise à disposition des salles municipales, mais aussi d'ouvrir sur l'ensemble des équipements municipaux, voire sur les partenaires privés au sein de l'arrondissement, parce que c'est un poste de soutien qu'on entend défendre, ouvrir et renforcer dans les années à venir, en plus du soutien financier apporté par la Ville de Paris aux nombreuses associations.

M^{me} PETIT

Merci Eliott De Faramond.

- **Projet de délibération 14 2024 08 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 15 associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement (MVAC)**

Rapporteur : M. Eliott DE FARAMOND

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Eliott sur la délibération qui permet l'inscription de l'association à la MVAC, justement.

M. DE FARAMOND

C'est une délibération classique sur l'inscription de 15 associations auprès de la Maison de la vie associative notamment pour pouvoir profiter de la mise à disposition des salles municipales. Ce sont des associations aussi bien issues du milieu culturel avec les compagnies de théâtre, de danse, de musique, que sur l'accompagnement scolaire, beaucoup d'associations musicales et culturelles.

Chers collègues, je vous invite à bien vouloir autoriser ces inscriptions.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/87

- 14 2024 08 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 15 associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement (MVAC)

Rapporteur : M. Eliott DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	21 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- Projet de délibération 2024 DDCT 85 Subventions (17 750 euros) à six associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 14^{ème} arrondissement.

Rapporteur : M. Eliott DE FARAMOND

M. DE FARAMOND

Il s'agit des subventions accordées via le FAL, le Fonds d'Animation Locale, mis en place par la Ville de Paris depuis un vote en Assemblée le 17 novembre 2021, qui est un outil important pour financer des projets associatifs, des événements sur l'espace public ou non et des animations du 14^e. À l'échelle parisienne, cela représente 300 000 euros.

Pour le 14^e, c'est 17 750 euros. Cela concerne six associations. « Art sous X » pour les différentes performances organisées dans le cadre du mois de l'égalité femmes hommes, performances musicales, théâtrales, les expositions, avec une carte blanche qui avait été donnée à Marie De Rémur pour l'organisation d'un salon de la céramique à la mairie annexe au sein de la salle des fêtes, « Jeunesse Feu vert » pour la réalisation d'un tournage sur un voyage solidaire qu'ils ont fait avec des jeunes au Ghana, « La Mission Bretonne », on présente plus la fête de la Bretagne, ou encore « Paris 14 Territoires de cinéma et leurs festivals ». Enfin, 4 500 euros pour « le Ring 14 », l'organisation du gala de boxe. Tout cela pour un montant de 17 750 euros.

Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/88

- 2024 DDCT 85 Subventions (17 750 euros) à six associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 14^{ème} arrondissement.

Rapporteur : M. Eliott DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	21 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0

Ne prennent pas part au vote : 0

- **Projet de délibération 2024 DDCT 123 Appel à projets destinés aux associations visant à accompagner les habitants des quartiers populaires au Budget Participatif 2025.**

Rapporteur : M. Elliott DE FARAMOND

M. DE FARAMOND

C'est un accompagnement qui porte aussi bien sur l'émergence des projets, le dépôt des projets, que sur la phase de vote avec la mobilisation citoyenne dans ces quartiers. Donc depuis quatre ou cinq ans, nous avons différentes associations qui ont eu cette charge dans le 14^e.

Depuis trois ans, on essaie de se reposer sur des acteurs associatifs du 14^e comme le Basket Paris 14, « le Moulin à Café » l'an dernier. On trouve qu'il est important aussi de permettre à différentes associations de prendre en charge cet accompagnement. Elles touchent différents habitants, elles ont différents bénéficiaires, réseaux, relais. Cela permet d'avoir une appréhension toujours plus grande et une connaissance toujours plus large du budget participatif au sein de notre arrondissement.

Cette année, nous proposons que ce soit l'association « ESSEUL Paris », bien connue dans l'arrondissement qui a ses locaux rue du Général Humbert, dans le quartier de la porte de Vanves, qui soit en charge de l'accompagnement du budget participatif au sein des quartiers populaires du 14^e pour un montant de 5 000 euros.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/89

- **2024 DDCT 123 Appel à projets destiné aux associations visant à accompagner les habitants des quartiers populaires au Budget Participatif 2025.**

Rapporteur : M. Elliott DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 21 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 6 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 6 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

- **Projet de délibération 2024 DEVE 56 Subvention à deux projets lauréats du Budget Participatif 2022 - Café Associatif Pernety (14e) et Amicale des Locataires Bellevue / Compans (19e) (11 892 euros)**

Rapporteur : M. Elliott DE FARAMOND

M. DE FARAMOND

Budget participatif pour la réalisation d'un projet lauréat. Une subvention de 5 000 euros est proposée au vote pour la réalisation d'un projet de budget participatif qui porte sur l'aménagement de la terrasse du Moulin à Café, sur l'installation de quelques arbustes à fruits et d'une tour de fraisiers et quelques

aménagements en plus sur la terrasse, avec le renouvellement d'un banc ou encore l'installation à l'entrée du café d'une petite pergola ouverte.

Il s'agit d'une demande de subvention de 5 000 euros. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/90

- **2024 DEVE 56 Subvention à deux projets lauréats du Budget Participatif 2022 - Café Associatif Pernety (14e) et Amicale des Locataires Bellevue / Compans (19e) (11 892 euros)**

Rapporteur : M. Elliott DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 21 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 6 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 6 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

-
- **Projet de délibération 2024 DLH 121 Attribution d'une aide en nature au profit de l'association Carrefour 14 pour des locaux situés au 15 rue des Mariniers à Paris 14ème.**

Rapporteur : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Agnès Bertrand.

M^{me} BERTRAND

L'Association « Carrefour 14 » qui anime le Centre social et culturel Didot. Je n'en dirai pas plus, nous présentons très souvent cette association et ce centre social.

Elle occupe depuis 2016 des locaux municipaux au 15 rue des Mariniers. Il y a eu un premier bail pour une durée de quatre ans en 2016, il y a eu un renouvellement en 2020. On parle d'un deuxième renouvellement, donc pour les quatre prochaines années.

Cette délibération autorise la Mairie de Paris à signer un bail de renouvellement, à maintenir le loyer actuel pour le centre social à 5 980 euros. Comme la valeur locative qui a été estimée est de 288 353 euros, c'est le différentiel entre les deux qui devra être inscrit par l'association dans ses comptes.

Je vous remercie d'en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/91

- **2024 DLH 121 Attribution d'une aide en nature au profit de l'association Carrefour 14 pour des locaux situés au 15 rue des Mariniers à Paris 14ème.**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 21 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 6 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 6 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

-
- **Projet de délibération 2024 DLH 12 5 Attribution d'une aide en nature au profit de l'association "Basket 14" située 52 rue Raymond Losserand à Paris 14ème**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

C'est strictement le même type de délibération. Il s'agit cette fois-ci de l'association « Basket 14 » qui occupe les locaux 52 rue Raymond Losserand, avec un bail depuis avril 2022. C'est un renouvellement. On connaît bien évidemment cette association qui a été présentée dans cet hémicycle un certain nombre de fois.

La valeur locative est de 12 675 euros par an. Le loyer étant discuté à 4 045 euros, il y a donc un différentiel qui devra être présenté dans les comptes de l'association. Je vous remercie d'en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/92

- **2024 DLH 125 Attribution d'une aide en nature au profit de l'association "Basket 14" située 52 rue Raymond Losserand à Paris 14ème**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 21 membres présents

Voix exprimées : 26 (dont 6 procurations)

Avis favorable : 26 (dont 6 procurations)

Avis défavorable : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

-
- **Projet de délibération 2024 DASCO 85 CODP avec Immobilière 3F propriétaire de l'immeuble sis 6, rue Hippolyte Maindron (14e) pour la réalisation d'une ITE empiétant sur l'emprise de l'école 55 rue Maurice Ripoche (14e)**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Nous avons voté au Conseil d'arrondissement en novembre 2023 une subvention de 7 700 000 euros pour la rénovation de 636 logements dans la résidence immobilière Didot Eure Maindron. C'est une résidence gérée par Immobilière 3 F. Vous avez probablement remarqué d'ailleurs en passant près de ces résidences que les travaux ont débuté et que les échafaudages sont montés. Des travaux de réhabilitation seront faits sur cette résidence. Mais sur l'un des bâtiments, la pose d'un isolant sur l'une des façades par l'extérieur implique un débord sur une parcelle mitoyenne, qui est l'école maternelle du 55 rue Ripoche. Il est donc nécessaire de signer une convention d'occupation temporaire entre la Ville de Paris et le bailleur pour réaliser ces travaux. C'est donc l'objet de cette délibération. Bien évidemment, la DASCO et les services ont vérifié qu'il n'y avait aucun danger pour les enfants dans ces écoles.

Je vous demande donc de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Agnès.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/93

- 2024 DASCO 85 CODP avec Immobilière 3F propriétaire de l'immeuble sis 6, rue Hippolyte Maindron (14e) pour la réalisation d'une ITE empiétant sur l'emprise de l'école 55 rue Maurice Ripoche (14e)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	21 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **Projet de délibération 2024 DASCO 33 Collèges publics parisiens -Subventions d'équipement (38 200 euros) et subventions pour travaux (182 645 euros).**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Amine.

M. BOUABBAS

Je vais aller très rapidement, puisque ce sont des délibérations pour des subventions très classiques.

La première concerne en particulier le collège Alphonse Daudet, avec une subvention pour travaux de 5 447 euros pour réaliser une vase d'expansion et deux soupapes.

M^{me} PETIT

C'est précis. Est-ce qu'il y a une intervention de la part du groupe Les républicains ? Non.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/94

- 2024 DASCO 33 Collèges publics parisiens Subventions d'équipement (38 200 euros) et subventions pour travaux (182 645 euros).

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	21 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **Projet de délibération 2024 DASCO 42 Subventions d'investissement (198 183 euros) à 21 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - édition 2023-2024**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

C'est une délibération dans le cadre du budget participatif des collèges puisque c'est un dispositif qui a été réformé ces derniers mois pour permettre, on va dire, une participation plus forte des collégiens

qui sont préparés par leur CPE ou leurs professeurs. Ils se rendent à l'Hôtel de Ville, parce qu'il y a eu des jurys auxquels notamment j'ai assisté, ainsi que d'autres collègues d'autres arrondissements. C'est pour concrétiser un projet qui a été sélectionné et présenté notamment par des élèves du collège Jean Moulin pour le projet d'Espace détente dans le cadre de la thématique Vivre ensemble pour un montant de 4 910 euros. Il y aura notamment une fresque dans ce cadre-là qui sera, je dirais, dessinée. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/95

- **2024 DASCO 42 Subventions d'investissement (198 183 euros) à 21 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - édition 2023-2024**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	21 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 6 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 6 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **Projet de délibération 2024 DASCO 16 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1 091 946 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

C'est également une délibération classique, mais qui est toujours bienvenue puisqu'elle concrétise les appels à projets dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP).

Comme vous le savez, à Paris et en particulier dans le 14^e arrondissement, les TAP sont fréquentés par environ 90 % des enfants le mardi entre 15 h et 16 h 30 et le vendredi sur les mêmes horaires. Les TAP peuvent être assurés par des animateurs ou animatrices en régie, par des associations dans le cadre de marchés centraux ainsi que par des associations de l'arrondissement. Avant l'appel à projets, les candidatures des associations - je salue ici Brigitte De Florimont - il y a une co-construction entre les écoles, notamment les responsables éducatifs Ville et les associations locales qu'on connaît très bien, pour présenter un projet commun.

Je vous liste très rapidement les associations qui ont été sélectionnées. Florimont joue un travail extrêmement bienvenu sur le quartier Pernety pour deux projets à la maternelle du 190 Alésia et pour celle de Maurice Ripoché. L'association « Talachiné » en lien avec la culture japonaise pour le 55 s'arrête. Good Morning Little France pour des ateliers d'anglais à la maternelle Maurice Rouvier, qui est une école bilingue comme vous le savez. L'institut Cervantes dans une autre école bilingue au 3 Alésia, pour des ateliers d'espagnol. La Ressourcerie créative pour l'élémentaire Maurice d'Ocagne. « L'Apprenti Musicien », association bien connue sur le quartier Pernety, pour des ateliers d'opéra auprès des élèves d'Asseline. « La Compagnie Sémaphore » pour des ateliers d'éveil théâtral à l'école maternelle s'arrête, 55 de mémoire. L'association « Hustle Paris » - et je crois que c'est la première fois qu'elle participe, donc je les salue de son arrivée sur la porte de Vence - pour des ateliers d'éveil sportif avec les élèves d'Alain Fournier en maternelle et de Pierre Larousse en élémentaire. Enfin, l'association « Rosetta » pour des ateliers d'initiation linguistique à travers la musique en espagnol auprès de la polyvalente La Sibelle et la maternelle du 3 bis Alésia, qui est également bilingue en espagnol.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/96

- 2024 DASCO 16 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1 091 946€) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 21 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 6 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 6 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

- Projet de délibération 2024 DASCO 67 Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2024

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Je vais aller très rapidement, puisque c'est la délibération habituelle pour cadrer notamment les charges de chauffage, le forfait chauffage pour les logements de fonction notamment des directeurs et directrices, voire des enseignants parfois. Vous avez le montant qui reste à peu près le même : 837 euros pour le chauffage collectif.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/97

- 2024 DASCO 67 Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2024

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 21 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 6 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 6 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

M^{me} PETIT

Je vous propose de faire un rapport groupé pour les subventions de fonctionnement aux associations qui gèrent les crèches.

- Projet de délibération 2024 DFPE 4 Subvention (88 465 euros), avenant n° 4 à l'association AFC St-Pierre/St-Dominique (14e) pour la crèche collective St-Pierre/St-Dominique située 12, rue des Suisses (14e).

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit d'une subvention pour l'association AFC Saint Pierre / Saint Dominique pour la halte-garderie multiaccueil de la rue des Suisses, pour un montant de 88 000 euros.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/98

- **2024 DFPE 4 Subvention (88 465 euros), avenant n° 4 à l'association AFC St-Pierre/St-Dominique (14e) pour la crèche collective St-Pierre/St-Dominique située 12, rue des Suisses (14e).**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 21 membres présents
Voix exprimées : 18 (dont 4 procurations)
Avis favorable : 14 (dont 3 procurations)
Avis défavorable : 4 (dont 1 procuration)
Abstention : 9 (dont 2 procurations)
Ne prennent pas part au vote : 0

-
- **Projet de délibération 2024 DFPE 62 Attribution d'une aide Subvention (3 071 784 euros), avenant n° 5, subvention (41 108 euros) et conventions d'investissement avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6e) pour ses quinze établissements d'accueil du jeune enfant**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Ensuite, pour La Maison des Bout'chou pour leurs établissements très nombreux du 14^e : rue Boulard, Les Maisons Enchantées, les Petites Souris du Mont, Les Couleurs du Temps et la crèche collective Saint-Jacques, pour 1,2 million d'euros.

De même, environ 42 000 euros de subvention d'investissement pour des remises aux normes à la crèche Saint-Jacques, notamment.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/99

- **2024 DFPE 62 Attribution d'une aide Subvention (3 071 784 euros), avenant n° 5, subvention (41 108 euros) et conventions d'investissement avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6e) pour ses quinze établissements d'accueil du jeune enfant**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 22 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

-
- **Projet de délibération 2024 DFPE 69 Subvention (1 987 659 euros), avenants n° 2 et n° 3 à l'association ENVOLUDIA pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance.**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Pour l'association également « ENVOLUDIA », qui gère la crèche Bambini spécialisée en particulier dans l'accueil des enfants en situation de handicap, 785 000 euros rue Giordano-Bruno.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/100

- **2024 DFPE 69 Subvention (1 987 659 euros), avenants n° 2 et n° 3 à l'association ENVOLUDIA pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance.**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **Projet de délibération 2024 DFPE 103 Subventions (10 987 091 euros) et avenants n° 2, 3 et 5 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19è) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Puis, 356 000 euros pour la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour la crèche collective Aquarelle qui a ouvert il y a trois ou quatre ans au 138 bis boulevard du Montparnasse.

J'en ai fini et je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/101

- **2024 DFPE 103 Subventions (10 987 091 euros) et avenants n° 2, 3 et 5 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19è) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **Projet de délibération 2024 DFPE 118 Subvention (939 400 euros) Convention et avenants à 15 associations pour le fonctionnement de ludothèques et LudoMouv dans le cadre d'activités partagées et intergénérationnelles**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Je parlais de Florimont précédemment. Cette fois-ci, c'est une subvention pour soutenir l'association dans son fonctionnement d'un montant de 91 150 euros, regroupant plusieurs directions de la Ville : 87 900 euros pour la DFPO sur la mission famille, pour la ludothèque Ludido et le projet Videado. Puis 24 000 euros pour la LudoMouv' citoyenne, une subvention de 2 250 euros et de la DAO pour le projet Accompagnement des associations dans leur recrutement et leur développement, et une subvention de 1 000 euros de la DTCT pour Action Graine de Quatorzien.

Je salue à nouveau la grande qualité des interventions de Florimont, qui sera d'ailleurs présente à la Fête de la petite enfance le 22 juin, l'ex-ville-grenier petite enfance.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/102

- **2024 DFPE 118 Subvention (939 400 euros) Convention et avenants à 15 associations pour le fonctionnement de ludothèques et LudoMouv dans le cadre d'activités partagées et intergénérationnelles**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **Projet de délibération 2024 DFPE 137 Subvention (733 806 euros) à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des relais petite enfance (RPE)**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

C'est un soutien pour un dispositif qui marche très bien, le relais petite enfance et le relais petite enfance itinérant.

Le premier dispositif, c'est un soutien de 112 000 euros pour Le Petit Bus, géré par ABC Puériculture. C'est un bus qui est à la disposition des assistantes maternelles, qui stationne les jeudis après-midi sur le square Wyszynski, où les assistantes maternelles peuvent se rendre pour échanger sur leurs pratiques et avoir des conseils.

La deuxième subvention concerne la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon en 389 000 euros, pour notamment l'accueil dans le 14^e arrondissement les mardis de 10 h 30 à 12 h auprès du Centre d'art thérapie Les Petits Lutins de l'Art rue de la Tombe-Issoire où là aussi, les assistantes maternelles peuvent se rendre pour ces conseils.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/103

- **DFPE 137 Subvention (733 806 euros) à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des relais petite enfance (RPE)**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **Projet de délibération 2024 DFPE 115 Médiation familiale et Espaces de rencontre dont La Maison des liens familiaux -Subventions (436 500 euros), conventions et avenant à dix associations.**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

L'idée ici est de soutenir l'association « Parenthèse Médiation », pour un montant de 13 000 euros, qui assure dans le cadre de la médiation familiale des permanences au sein notamment de la mairie annexe, de la Maison de la vie associative et citoyenne et du Centre social et culturel Maurice Noguès. C'est un dispositif important pour les familles de l'arrondissement.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/104

- **2024 DFPE 115 Médiation familiale et Espaces de rencontre dont La Maison des liens familiaux -Subventions (436 500 euros), conventions et avenant à dix associations.**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **Projet de délibération 2024 DSP 30 Subventions (177 020 euros) à l'association LIRE et avenant pour des actions de promotion de la lecture dans les PMI, Relais Petite Enfance et quartiers politique de la Ville (10,11,13,14,15,18,19,20)**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Là aussi, c'est pour soutenir un dispositif intitulé soutien à l'association « LIRE » pour l'insertion et le refus de l'exclusion auprès de publics vulnérables ou éloignés du livre. L'Association « LIRE » intervient dans des structures de petite enfance, que ce soient les RIF en PMI.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/105

- 2024 DSP 30 Subventions (177 020 euros) à l'association LIRE et avenant pour des actions de promotion de la lecture dans les PMI, Relais Petite Enfance et quartiers politique de la Ville (10,11,13,14,15,18,19,20)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 22 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

-
- **Projet de délibération 2024 DAC 424 Subventions (39 500 euros) à neuf formations chorales, à une fédération musicale et à une troupe de comédie musicale**

Rapporteur : Mme Julie CABOT

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Julie Cabot pour la délibération DAC 424.

M^{me} CABOT

Merci Madame la Maire. Cette délibération porte sur des subventions à : des formations chorales, une fédération musicale et une troupe de comédie musicale pour le 14^e. Il s'agit de deux structures que nous connaissons : l'Aria de Paris et la Fédération Musicale de Paris.

L'Aria de Paris, c'est une formation musicale et culturelle qui pratique et développe un chœur de qualité. Ils ont pour projet de diversifier les styles de musique et de créer un événement à l'occasion des 20 ans du chœur. La proposition de subvention, qui est une reconduction, est de 2 500 euros.

Pour la Fédération musicale de Paris, l'association crée des liens entre les différents acteurs du tissu associatif musical Amateurs de Paris. Elle défend leurs intérêts, elle permet de faire circuler l'information de façon efficace et vient en appui lors de la recherche de développement, notamment d'institutions hors phoniques et d'enseignements de la musique. La proposition de subvention, qui est également une reconduction, est de 10 000 euros.

Je vous remercie d'en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/106

- **2024 DAC 424 Subventions (39 500 euros) à neuf formations chorales, à une fédération musicale et à une troupe de comédie musicale**

Rapporteur : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 22 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

-
- **Projet de délibération 2024 DAE 98 Subvention (77 500 euros) - à 14 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art**

Rapporteur : Mme Julie CABOT

M^{me} CABOT

Il s'agit d'une subvention pour C14 Paris, le salon annuel de la céramique qui se tient le premier week-end d'octobre à l'annexe de la mairie du 14^e arrondissement. Ce salon offre une visibilité exceptionnelle à 30 artistes, une école et un invité d'honneur. C'est un salon qui est orienté vers l'art contemporain. C'est un salon très qualitatif qui marche très bien et qui a une grande résonance. Pour la première fois cette année, il y aura également un événement à la galerie des Ateliers des Beaux-Arts Montparnasse. C'est une nouveauté, une première édition.

La proposition de subvention est de 6 000 euros. Merci d'en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/107

- **2024 DAE 98 Subvention (77500 euros) - à 14 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art**

Rapporteur : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **Projet de délibération 2024 DAC 38 Subvention (230 000 euros) à l'association Cité-Théâtre et avenant n° 1 à la convention annuelle financière (14e).**

Rapporteur : Mme Julie CABOT

M^{me} CABOT

Il s'agit de la subvention à l'Association « Cité Théâtre ». Voilà le TCI que vous connaissez, le Théâtre de la Cité internationale qui a une action culturelle de grande qualité et qui se distingue notamment avec une proportion importante de spectacles de créateurs étrangers et de jeunes spectacles.

Je tiens à vous informer que la billetterie est en hausse : ils sont passés à 25 400 spectateurs, même s'ils ont réduit le nombre de représentations. Par ailleurs, le Café Restaurant est devenu à présent un espace très vivant et accueillant, même en dehors des périodes de représentations, ce qui a permis également de faire augmenter le chiffre d'affaires.

La proposition de subvention est stable à 230 000 euros.

M^{me} PETIT

Merci Julie.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/108

- **2024 DAC 38 Subvention (230 000 euros) à l'association Cité-Théâtre et avenant n° 1 à la convention annuelle financière (14e).**

Rapporteur : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- **Projet de délibération 2024 DAE 92 Subvention 40 000 euros et convention avec l'association Esperem (6ème) pour l'animation du Point Paris Emploi du 14ème.**

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Jérôme Marchand pour l'examen de la délibération DAC 92.

M. MARCHAND

Madame la Maire, mes chers collègues, j'ai l'honneur aujourd'hui de porter une délibération qui concerne le Point Paris Emploi pour un montant de 40 000 euros.

Pour rappel, les Points Paris Emploi (PPE) sont des sites labellisés par la Ville de Paris qui permettent aux habitants un accès direct à l'ensemble des services d'accompagnement vers l'emploi. Ils sont au nombre de 11. L'objectif des PPE est d'accueillir, d'identifier les besoins et d'orienter les habitants parisiens vers les ressources et les lieux les mieux adaptés à leurs besoins particuliers. Ils proposent également un accompagnement sur place à travers des ateliers, des événements, des permanences et mettent à disposition des équipements informatiques.

Piloté par Esperem, le PPE du 14^e a rouvert ses portes en avril 2023 au premier étage de l'annexe de la mairie du 14^e arrondissement. Le local est mis à disposition par la mairie d'arrondissement. Depuis un an, Esperem assure un travail conséquent d'animation et de coordination du PPE, en coanimation avec d'autres structures, notamment Florimont, SNC, Ressac ou encore La Cravate Solidaire, La Ruche et Empower.

Depuis l'ouverture en 2023, 927 personnes ont bénéficié du PPE 14 avec une hausse au dernier trimestre 2024. Plus de 230 ateliers ont été organisés, et notons notamment le succès de l'événement du 8 mars 2024 qui a réuni une cinquantaine de femmes pour découvrir les métiers proposés par l'entreprise Sodexo et leur programme She Works, qui signifie « Elles travaillent » en bon français. She works est un programme dédié aux femmes de la Ville de Paris.

Afin d'aller plus loin, la Ville propose de doubler la subvention afin de permettre à l'association de développer les actions et les événements, d'inscrire ce lieu comme un lieu ressource pour les partenaires et les habitants demandeurs d'emploi, et enfin de répondre aux attendus forts du territoire dans la lutte contre les exclusions.

Par le présent délibéré, je vous propose Madame la Maire, mes chers collègues, d'octroyer une subvention de fonctionnement de 40 000 euros et de signer une nouvelle convention pour 2024 avec l'association Esperem pour l'animation du PPE du 14^e.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Jérôme, pour cette présentation qui rappelle le retour et le redémarrage du Point Paris Emploi de notre arrondissement situé à l'Annexe.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/109

- 2024 DAE 92 Subvention 40 000 euros et convention avec l'association Esperem (6ème) pour l'animation du Point Paris Emploi du 14ème.

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **Projet de délibération 2024 DAE 14 Subventions (6 626 000 euros) et conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.**

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

M. MARCHAND

Madame la Maire. Mes chers collègues, j'ai toujours l'honneur de porter une délibération qui concerne cette fois-ci 108 structures qui mènent des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et des Parisiens les plus éloignés de l'emploi, ce pour un montant de 6 626 000 euros.

Malgré la vitalité des dispositifs et l'implication des acteurs emploi, les efforts restent nécessaires pour soutenir le retour à l'emploi des Parisiennes et des Parisiens qui en sont éloignés. Rappelons que l'insertion par l'activité économique a démontré des résultats positifs, avec 64 % de sorties positives enregistrées sur tout Paris, notamment en 2022. En 2023, les structures d'insertion par l'activité économique parisienne ont employé 6 530 salariés en insertion. Sur le 14^e, la catégorie de demandeurs d'emplois correspondant aux emplois aidés et créateurs d'entreprises a augmenté de plus de 24 % en un an, chiffres qui nous sont fournis par France Travail au premier trimestre 2024.

En complément des aides au poste de la DRIEETS, les subventions de la Ville de Paris au SIAE proposées par le présent projet de délibération permettent un soutien à l'accompagnement et à l'encadrement des salariés en insertion. Pour le 14^e, je vous propose d'attribuer des subventions pour un montant de 750 000 euros au total et de signer les conventions avec les associations suivantes.

Concernant les chantiers et ateliers d'insertion, la structure Espace : 68 000 euros pour 20 salariés en insertion pour l'entretien d'espaces verts, notamment dans le 14^e. Pour Études et Chantiers d'Île-de-France : 181 000 euros pour 81 salariés en insertion pour des activités d'entretien d'espaces verts, notamment sur la Petite Ceinture et la boutique SoliCycle à porte de Vanves. Interface Formation : 213 000 euros pour sa préparation au concours d'entrée en école d'aide-soignant et d'entretien d'espaces verts et de vente. Pour Les Enfants du Canal : 42 000 euros. C'est une reconduction pour 15 salariés en insertion en accueil, logistique et travail. Pour l'association Rejoue : 62 000 euros pour 31 salariés en insertion qui opèrent de la collecte, de la remise en état et de la vente de jouets, notamment à Vanves. Pour la Structure Foot de Rue, dont l'activité est déployée dans le 12^e arrondissement de Paris, mais dont le siège social est dans le 14^e : 49 000 euros. Pour les associations Intermédiaires Emploi Développement : 30 000 euros. C'est une reconduction pour 140 salariés en insertion dans les emplois d'agent d'entretien, de restauration collective, d'agents d'accueil, de gardiens, d'employés d'immeuble et de nettoyage. Pour les entreprises d'insertion Études et Chantiers IDF, qui porte également le nom de Solinet : 6 000 euros pour des postes de mécaniciens cycles. Pour la Structure Food Sweet Food : 40 000 euros pour 24 salariés en insertion sur des postes de commis de cuisine. Et pour la régie de quartier Flora Tristan : 59 000 euros pour 45 salariés en insertion pour les métiers du nettoyage du bâtiment second œuvre et de l'entretien d'espaces verts. Sachant qu'en 2023, ils avaient obtenu 66 000 euros. Puis un soutien exceptionnel au SIAE qui cumule ponctuellement des difficultés financières, notamment liées à la hausse des coûts fixes et à la forte inflation non répercutée sur les financements institutionnels : 30 000 euros pour Les Enfants du Canal et 60 000 euros pour Food Sweet

Food afin de les aider à pérenniser et à consolider les activités existantes, du fait notamment d'une baisse d'activité traiteur en période hivernale et d'un renfort de l'équipe d'encadrement.

Je vous propose Madame la Maire, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Jérôme, pour toute cette présentation détaillée. Est-ce qu'il y a des interventions sur cette délibération ? C'est parfait.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/110

- **2024 DAE 14 Subventions (6 626 000 euros) et conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.**

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **Projet de délibération 2024 DDCT 39 Candidature Réseau EIF-FEL 4 dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) programmation 2021-2027 auprès de la DGEF du ministère de l'Intérieur**

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

M^{me} PETIT

Je laisse la parole à Catherine Chevallier.

M^{me} CHEVALIER

C'est une candidature pour le réseau EIF-FEL 4 dans le cadre du prochain appel à projets de Fonds Asile Migration Intégration 2021 2027 auprès de la Direction générale des étrangers en France du ministère de l'Intérieur.

Cette candidature peut permettre d'étendre ce dispositif pour couvrir l'ensemble des arrondissements comptant des quartiers de politique de la ville, avec extension du 15^e. Il s'agit d'accueillir un plus grand nombre de bénéficiaires.

Dans le 14^e, dans le cadre du dispositif EIF-FEL 3 couvrant la période 2022-2024, les formatrices du réseau EIF-FEL sont des permanences dans les locaux de France Travail de la Mission locale et de la mairie annexe du 14^e, et du Centre Maurice Noguès. En 2022-2023, 150 personnes ont été diplômées, dont une centaine sont venues recevoir leur diplôme lors de la cérémonie en salle des mariages de la mairie d'arrondissement.

Depuis la rentrée partagée 2023-2024, 98 personnes ont bénéficié d'un dispositif dont 40 % de femmes et 47 % d'habitants du 14^e. La coordination linguistique du 14^e poursuit son travail visant la consolidation du lien entre les évaluatrices du réseau EIF-FEL, les associations linguistiques comme les centres sociaux Didot et Noguès, Le temps des mots dans les locaux de Noguès, le Secours catholique, Migrants Plaisance, Môm'Didot et le Moulin d'Esperem.

Je vous prie donc de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/111

- 2024 DDCT 39 Candidature Réseau EIF-FEL 4 dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) programmation 2021-2027 auprès de la DGEF du ministère de l'Intérieur

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **Projet de délibération 2024 DSOL 14 Subventions (65 500 euros) à 19 associations et avenant à convention avec une d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois parisien du Handicap 2024.**

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Le mois de juin est entre autres rythmé par le 15^e mois parisien du handicap, qui offre chaque année un mois de visibilité et d'échange, de partage auprès des personnes en situation de handicap ainsi qu'aux associations et aux acteurs mobilisés. Avec près d'une trentaine d'événements, le 14^e fait partie des arrondissements les plus dynamiques à l'occasion de ce mois exceptionnel. Les structures médico-sociales ouvrent leurs portes, montrent leur travail avec les personnes résidentes, les associations font découvrir leurs talents.

Dans le présent délibéré, je vous propose d'octroyer les subventions suivantes : un total de 6 800 euros pour le 14^e, 2 000 euros à l'association Valentin Haüy pour l'organisation du premier Salon du livre adapté, en partenariat avec la mairie 14, le 14 et 15 juin de 10 h 30 à 18 h à l'annexe de la mairie. C'est l'occasion de faire connaître pour le plus grand nombre les solutions de lecture pour les personnes empêchées de lire. 3 000 euros à l'Association La Fabrique de la danse pour une programmation de performance dansée pour les non-voyants, des ateliers réservés aux adhérents de l'association Valentin Haüy, encore Les Elèves de Lidez dans le 14^e. Vous pouvez venir découvrir le spectacle le jeudi 13 juin de 13 h à 15 h dans la salle des fêtes de la mairie annexe. Puis 1 800 euros à l'Association Personimages pour l'animation d'ateliers participatifs les 4 et 11 juin à la bibliothèque Benoîte Groult au Forum du Handicap et au Festival quartier en culture, le 15 juin. Enfin, l'exposition de tableaux que vous pouvez voir devant la mairie réalisée dans les ateliers d'arts plastiques de l'association face à la mairie dans, dont le vernissage a eu lieu le 4 juin et a ouvert ce mois du handicap.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Catherine, pour tout le travail aussi qui est réalisé pour la préparation de ce mois. Il est vrai que les visites faites et les rencontres sont assez extraordinaires. Je vous invite vraiment à essayer d'y passer, puisque c'est un mois dont les initiatives sont publiques et ouvertes pour aller à la rencontre des équipes, des adhérents et des participants à ces ateliers.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/112

- 2024 DSOL 14 Subventions (65 500 euros) à 19 associations et avenant à convention avec une d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois parisien du Handicap 2024.

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- Projet de délibération 2024 DSOL 28 Subventions à 16 associations et convention ou avenant avec 8 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Je vous propose de délibérer sur une subvention totale de 152 000 euros pour 16 associations et des conventions, avenants avec 8 d'entre elles. Avec le présent projet de délibération, la Ville de Paris souhaite soutenir les actions favorisant le soutien, l'implication et la participation de personnes en situation de handicap au quotidien de leur vie dans la Ville.

Pour le 14^e, je vous propose d'attribuer les subventions suivantes : 5 000 euros pour l'association Mobile en ville, qui a pour but de promouvoir l'accessibilité des villes aux usagers à roulettes, fauteuils roulants, poussettes, etc. Elle apporte son expertise, anime les randonnées et des actions de sensibilisation. Une soixantaine de Parisiens bénéficient de ces activités.

Je profite de cette libération pour saluer le travail de l'équipe de l'association Femmes pour le dire, Femmes pour agir, installée dans le 15^e arrondissement, qui soutient également les femmes handicapées victimes de violences et dont le dispositif d'écoute bénéficie aussi à nos résidentes du 14^e. Cela comprend une plateforme téléphonique qui a reçu 220 appels avec des rendez-vous avec une assistante sociale, une avocate, une juriste et 190 appels en 2023.

Merci de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/113

- 2024 DSOL 28 Subventions à 16 associations et convention ou avenant avec 8 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **Projet de délibération 2024 DSOL 40 Subventions à 9 associations et convention ou avenant avec 6 d'entre elles, pour leurs actions de vacances adaptées pour des personnes en situation de handicap.**

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

C'est une subvention de 156 000 euros pour neuf associations. Convention ou avenant, convention avec six d'entre elles pour leurs associations de vacances adaptées pour les personnes en situation de handicap et au répit des familles.

C'est un appel à projets lancé par la Ville de Paris : Vacances adaptées pour les Parisiens et les Parisiennes en situation de handicap qui a pour ambition de favoriser une offre de séjour plus large avec des taux d'encadrement et des conditions renforcées pour les publics de moyenne à faible autonomie. En 2024, 248 séjours ont ainsi été organisés.

Pour le 14^e, je vous propose d'attribuer une subvention de 8 000 euros à l'association Accès Aventure, qui avait reçu d'ailleurs 5 000 euros en 2023, donc c'est en augmentation. Cette association organise des voyages adaptés. Vous pouvez venir la rencontrer au Forum du handicap qui se tiendra le 14 juin de 13 heures à 18 heures, 100 rue Didot.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Merci.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/114

- **2024 DSOL 40 Subventions à 9 associations et convention ou avenant avec 6 d'entre elles, pour leurs actions de vacances adaptées pour des personnes en situation de handicap.**

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **Projet de délibération 2024 DSOL 41 Subventions (75 500 euros) à 9 associations et avenant à convention avec 2 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap**

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Il s'agit de 75 500 euros à neuf associations et d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec deux d'entre elles pour leur action culturelle en direction des personnes en situation de handicap. Cette délibération s'inscrit dans le cadre des politiques parisiennes en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap et à l'accessibilité universelle.

Dans le présent délibéré pour le 14^e, je vous propose de signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et d'attribuer 39 000 euros pour trois associations : 20 000 euros pour Personimages qui anime les ateliers de stages et de créations artistiques ouverts au public, aux personnes en situation de handicap, leur offrant la possibilité d'expression artistique et de théâtre. Elle intervient dans 17 institutions, comme l'EAM Anne Berguignon des œuvres d'avenir. 13 000 euros à l'association Culture Relax, anciennement Cinéma différence, qui organise des séances de cinéma et de spectacles adaptées aux personnes en situation de handicap. En 2023, 30 séances ont été organisées qui ont permis d'accueillir plus de 700 spectateurs. Puis 6 000 euros à l'association La Possible Échappée, qui conduit

quatorze ateliers au sein d'établissements au bénéfice de 140 personnes pour l'année 2023. Elle mène également des projets de création artistique, notamment au sein de la compagnie de danse mixtes Regards en Lignes, et investit la PMAA Broussais pour les répétitions. Une représentation est prévue d'ailleurs fin 2024.

Merci beaucoup, et merci de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/115

- **2024 DSOL 41 Subventions (75 500 euros) à 9 associations et avenant à convention avec 2 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap**

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **Projet de délibération 2024 DDCT 65 Autorisation donnée à la Maire de Paris de signer le contrat de ville parisien 2024-2030.**
 - **Projet de délibération 2024 DDCT 100 Adoption de la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030.**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Zoubir Ghanem pour la présentation du contrat de ville 2024-2030 et peut-être de la délibération en même temps.

M. GHANEM

Merci Madame la Maire. Effectivement, je vais présenter ici les deux délibérations, la DDCT 65 ainsi que la DDCT 100 en même temps, puisqu'il s'agit du même sujet.

Le précédent contrat de ville, qui avait initialement pour durée la période 2015-2020 et qui a été prorogé jusqu'en 2023, a pris fin. Un nouveau contrat de ville, qui se base évidemment sur le précédent contrat de ville, a été mis en place. Nous avons évidemment travaillé avec l'État, puisque tout ce qui relève de la politique de la ville en tant que telle relève de l'État directement.

Simplement, ce que je voudrais souligner - et je laisserai ensuite Mélody Tonolli compléter là-dessus - ce que nous souhaitons souligner, c'est le fait que la Ville de Paris va plus loin que l'État. Il est vrai que nous avons demandé à l'État d'avoir une observation véritablement plus poussée sur les quartiers politiques de la ville. Si le 14^e a pu conserver son quartier politique de la ville, à savoir le quartier porte de Vanves, au niveau de la Ville de Paris, nous avons élargi cette géographie. C'est-à-dire que jusqu'à présent, le quartier de veille active qui était jusqu'au niveau de la rue de Gergovie, nous avons souhaité le prolonger. Puisqu'en observant le territoire au quotidien et en regardant avec les différents signaux que nous avons, à la fois des données de l'APUR, mais également la concertation qui a été faite avec les habitants durant cette période, nous avons souhaité élargir cette géographie. Désormais, la géographie s'étendra légèrement au nord jusqu'au niveau de la place de Catalogne, mais également à l'est de l'arrondissement jusqu'à la porte d'Orléans, qui est un secteur également très important avec différentes problématiques.

Pour parler des différents quartiers très rapidement, je voulais simplement préciser que sur le quartier Porte de Vanves, enfin sur chacun des quartiers, on a des particularités. Par exemple pour le quartier Didot Porte de Vanves, nous avons une représentation très importante des familles monoparentales. Sur d'autres quartiers, il y a d'autres problématiques. C'est pour cela qu'il était important pour nous de décliner un certain nombre et de faire des focus sur les différents quartiers. À titre d'exemple, sur le quartier Porte d'Orléans, on a un pourcentage de population de moins de 25 ans qui est très élevé, puisqu'il représente environ 41 % de la population. Il y a également une problématique par rapport au chômage des personnes de 50 ans et plus, puisqu'on est à un niveau beaucoup plus important que dans le reste de Paris, et donc dans le reste de l'arrondissement.

Je m'arrêterai là et je laisserai éventuellement Mélody compléter là-dessus. Je vous remercie d'en délibérer ensuite.

M^{me} TONOLLI

Merci Zoubir. En effet, quelques mots sur ces deux délibérations importantes pour les habitants et habitantes des quartiers populaires, car la Ville de Paris, avec ses élus issus de la gauche, a depuis 2001 porté une ambition forte pour les habitantes et habitants des quartiers populaires.

Une ambition qui n'a pas faibli dans le temps, malgré les attaques et les différents renoncements du Gouvernement ou de la région Île-de-France. En effet, je me rappelle très bien, et peut-être vous aussi, quelques semaines après son arrivée à l'Élysée, Emmanuel Macron avait annoncé la couleur en baissant les crédits de la politique de la ville, le nombre d'emplois aidés, mais aussi les aides au logement. Les annonces récentes du gouvernement continuent à aller malheureusement dans le mauvais sens. Les Premiers ministres successifs n'ont évoqué que des réponses répressives, voire même autoritaires, qui n'apportent aucune solution à long terme et qui ne font que renforcer le sentiment d'exclusion des habitants et des habitantes des quartiers populaires, mais aussi leurs difficultés. Nous avons vu dimanche à quoi ces politiques mènent : à l'abstention, à la colère et à une montée de l'extrême droite.

La droite a piétiné ces dernières années les valeurs de la République quand elle s'est attaquée aux plus faibles en voulant les punir au lieu de les soutenir. Elle va, en se comportant ainsi, à l'encontre des valeurs que nous défendons avec la Maire de Paris. Des valeurs qui fondent l'engagement de notre majorité de gauche à la mairie de Paris, mais aussi à la mairie du 14^e. Alors que le Gouvernement veut renforcer les sanctions contre les jeunes et les parents, la Ville de Paris veut au contraire renforcer son action pour la réussite scolaire et pour accompagner les familles. Alors que le Gouvernement et sa ministre en charge de la politique de la ville veulent faire régner l'ordre républicain, nous voulons faire vivre la promesse républicaine : celle qui impose des devoirs, en effet, mais aussi et tout autant des droits à toutes les citoyennes et à tous les citoyens. Le droit à l'égalité, le droit à la justice sociale et climatique, le droit à une vie digne.

C'est pourquoi aujourd'hui, avec la Maire de Paris, nous voulons réaffirmer cette ambition politique d'une ville plus juste et plus égalitaire dans un moment où la démocratie tremble, où les inégalités se sont creusées, où les services publics sont démantelés. Nous voulons, là où les besoins sont les plus forts, faire plus, faire mieux et faire ensemble pour les habitants et habitantes des quartiers populaires. C'est l'ambition de ce pacte parisien pour les quartiers populaires qui sera présenté par la maire de Paris au prochain conseil.

Avec ce pacte parisien pour les quartiers populaires, Paris se dote d'une nouvelle géographie des quartiers populaires qui se distingue nettement de la géographie qui a été définie par l'État des quartiers prioritaires.

Pourquoi deux manières de faire et deux visions qui s'affrontent ? Si nous portons à la Ville de Paris une vision plus juste des quartiers populaires, une vision qui veut tenir compte de toutes les vulnérabilités, de toutes les fragilités qui touchent les Parisiens et les Parisiennes, une vision qu'on a complétée aussi avec celle des élus d'arrondissements et des maires d'arrondissement, c'est une vision qui tient compte de toutes les fragilités, comme je le disais, à rebours. L'État n'a voulu tenir compte que d'un seul critère : le revenu économique. À la fin, qu'est-ce que l'on a pour la Ville de Paris ? 35 quartiers populaires, plus de 430 000 habitants, plus de 20 % de la population parisienne auprès de laquelle nous allons continuer à agir encore plus. Et en face, l'État. On a 7 % de la population parisienne et 122 000 habitants. Cela montre un peu les objectifs comptables qu'il y a derrière. C'est totalement injuste. Ce n'est pas du tout la manière dont nous souhaitons mener notre politique à Paris.

Je voulais aussi insister sur la manière dont ce pacte populaire a été construit, parce que c'est une méthode qui nous est chère dans toutes nos politiques publiques. Ce pacte a été construit avec les habitants et les habitantes. Il y a eu une concertation pendant plus d'un an. Il y a eu

1 500 questionnaires à Paris, il y a eu des centaines d'ateliers menés avec les habitants et les habitantes, mais aussi toutes les associations. Ce pacte s'engage aussi, puisqu'il va courir sur six ans de 2024 à 2030, à maintenir ce dialogue avec les habitantes et habitants des quartiers populaires. Il s'engage aussi à ce qu'il y ait un droit de suite, ce qui est nouveau. Cela n'avait pas été le cas précédemment. C'est-à-dire qu'au milieu de ce pacte, nous nous retournons vers les habitants et habitantes pour faire évoluer les points qui seront nécessaires.

Ce pacte pour les quartiers populaires a une déclinaison dans chaque arrondissement, et c'est une nouveauté, un plan d'action pour chacun des 35 quartiers populaires, qui est en phase avec les enjeux, les besoins et les attentes des habitants et des habitantes. L'enjeu de ce pacte est d'apporter une réponse concrète pour les habitants et habitantes dans chacun des 35 quartiers que nous avons définis ensemble.

Pour terminer, ce pacte en termes d'ambition politique, c'est de faire plus avec plus de moyens. On a un quart de notre investissement à la Ville qui est destiné aux investissements dans les quartiers populaires. Sur 2023, on a même dépassé les objectifs qu'on s'était fixés, puisqu'on est à 30 %. Cela montre à quel point on porte fortement à la Ville, tous les élus dans les arrondissements et au niveau central. C'est aussi plus d'agents et d'agentes du service public auprès des Parisiens et des Parisiennes. Face à une casse du service public, c'est extrêmement important. C'est aussi plus d'équipements, plus de soutien au tissu associatif local. Faire mieux, c'est adapter notre action aux besoins de chaque quartier pour faciliter l'accès aux services publics, à la culture, au sport, mais également le recours au droit. Je ne sais pas si cela vous est revenu, mais l'ensemble des associations sur le terrain me disent - bien que l'on ait ouvert de plus en plus d'endroits pour les accompagner pour qu'elles puissent accéder à leurs droits - que les files d'attente sont de plus en plus longues. Savez-vous pourquoi ? Je l'ai évoqué aussi précédemment. On va continuer d'agir sur ce point-là.

Comme je le disais, ce pacte pour les quartiers populaires, c'est faire aussi ensemble, avec les habitants et les habitantes, mais aussi avec tous nos partenaires de la Ville, ainsi qu'avec l'État dont on veillera à ce que les engagements soient respectés.

En conclusion, notre objectif est de porter partout à Paris le même niveau d'ambition et de faire vivre concrètement la justice sociale, l'équité territoriale pour qu'aucun Parisien ou Parisienne, peu importe où il habite, peu importe ses origines, ne se sente défavorisé, relégué ou abandonné. Tous les Parisiens et toutes les Parisiennes sont des citoyens, des citoyennes à part entière, sans aucune distinction.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup à Zoubir d'avoir travaillé très consciencieusement avec l'équipe de développement local. Merci aux nombreux participants et participantes aux ateliers. Merci d'avoir posé des diagnostics et des projets, des actions sur la base de ces données objectivées et partagées. Un gros travail a été fait, tout a été dit sur les projets de quartier.

Les feuilles de route seront présentées. Nous irons les présenter ensemble à la rentrée de septembre dans chacun des trois quartiers, avec une présentation précise des feuilles de route et de nos engagements.

Comme Élodie l'a rappelé, la maire de Paris donnera des engagements très concrets, de nouvelles mesures lors du prochain Conseil de Paris, que nous tâcherons de travailler pour justement les appliquer, les rendre très crédibles et très lisibles, très utiles et les plus pertinentes possibles pour les habitants.

Un grand merci à Zoubir, un grand merci à Mélody pour le travail de reprise en main. Non pas que c'était abandonné, mais de reprise des dossiers du travail d'Anne-Claire Boux à la Ville de Paris. Avec ce tandem parisien et local, je pense que la rentrée, nous pourrons y donner toutes ses couleurs et toute l'énergie nécessaire pour l'ensemble des associations, des partenaires et aussi des habitants. Tout en faisant en sorte que chacun prenne sa part et s'engage dans ces projets.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Il y a une intervention de Patrick Viry.

M. VIRY

Merci Madame la Maire. Dans un premier temps, je ne pensais qu'à vous inviter à un peu plus d'humilité et de responsabilité à l'issue de l'exposé de ce dossier, pour lequel d'ailleurs on va voter bien volontiers. C'était notamment le propos de Monsieur Ghanem, quand vous avez expliqué ce qu'étaient les secteurs de veille. Humilité et sens des responsabilités, parce que quand on dirige une ville depuis 25 ans et qu'on est obligé d'étaler la carte comme un buvard qui boit l'huile pour attester de l'appauvrissement

de la Ville de Paris, d'ailleurs aussi attesté par l'INSEE, je ne suis pas le premier défenseur à en accuser en premier lieu le Gouvernement.

Je pensais m'arrêter là, mais comme Madame Tonolli a également ciblé la droite, sauf si vous avez fait un lapsus, que j'accepte volontiers, en disant que l'on piétinait nos valeurs, je voudrais juste vous rappeler un point. Cela doit faire un peu plus de 24 heures pour les deux événements, on va dire 48 heures pour ne pas nous tromper. Mais on n'a jamais dévié en quoi que ce soit sur les principes. Aujourd'hui, on vous a même fait la preuve qu'on pouvait en faire part à notre propre chef. Sur le principe, ce n'est pas très instinctif, intuitif à droite. Regardez les positions de vos propres partis, hier. Je ne pense pas que vous ayez la même cohérence.

Je vous remercie, Madame la Maire.

M^{me} PETIT

Très bien. Zoubir ?

M. GHANEM

Une réponse très courte et très rapide. Monsieur Viry, à la différence de ce que vous dites, on ne s'appuie pas uniquement sur des valeurs économiques en tant que telles. C'est-à-dire que dans l'élaboration, dans l'analyse et l'expertise que l'on a eues pour ce contrat de ville, nous avons pris divers indicateurs. On a pris par exemple le fait de l'accès au travail, le fait de la scolarisation, le fait de savoir lire en sixième, etc. Tous ces éléments font partie de fragilités globales. On a retenu dix indicateurs que l'on a pu voir sur les cartes de l'APUR qui ressortent bien sur ces quartiers.

Si la population s'est appauvrie à Paris, c'est le cas pareil partout en France. La crise sanitaire, je pense qu'elle est passée par-là également. L'inflation est passée également par-là. Tous ces éléments contribuent à l'appauvrissement de notre pays. Ce n'est pas la gauche dans sa globalité qui a entraîné cette situation et cet appauvrissement de tout le pays, j'ai envie de dire.

M^{me} PETIT

Merci pour ce débat. Il n'y a pas d'autres interventions. Je vous propose de passer au vote sur ces deux délibérations : la DDCT 65 et la DDCT 100. On y reviendra de manière vraiment publique et citoyenne à la rentrée, avec la présentation des trois projets de quartiers et de nos engagements.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/116

- 2024 DDCT 65 Autorisation donnée à la Maire de Paris de signer le contrat de ville parisien 2024-2030.

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/24/117

- 2024 DDCT 100 : Adoption de la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030.

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
------------------------	---------------------

Voix exprimées : 27 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

- **Projet de délibération 2024 DDCT 113 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (66 800 euros) à 22 associations pour le financement de 30 projets dans les quartiers populaires du 14ème arrondissement**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M^{me} PETIT

Zoubir, je te passe la parole pour la DDCT 113.

M. GHANEM

C'est une subvention classique que l'on fait chaque année par rapport à l'appel à projets politique de la ville. Il s'agit de la deuxième enveloppe où nous proposons de soutenir un certain nombre d'associations.

Je ne vais pas citer toutes les associations et tous les projets, simplement mettre l'accent sur un nouveau projet d'une association qu'on connaît bien, mais qui à notre sens est très important, puisqu'il s'agit d'un projet de l'association Florimont dont nous avons déjà parlé tout à l'heure. Il s'agit d'un projet de prévention web écran 2024 avec des ateliers auprès des jeunes afin d'échanger sur leur usage des écrans. On a vu qu'il y a un certain nombre de difficultés liées aux apprentissages, notamment. Je ne vais pas parler de phénomène d'addiction, mais presque par rapport aux écrans, et également l'accès à l'information par rapport par exemple aux fake news qui peuvent se propager assez facilement via les réseaux sociaux, entre autres. Ce projet nous paraissait intéressant tout autant que les autres.

Je voulais parler et saluer également le travail de l'association Le Moulin qui propose un nouveau projet que nous souhaitons accompagner. Il s'agit de la création d'animations par les jeunes d'une section de jeu d'échecs.

M^{me} PETIT

Merci Zoubir.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/118

- **2024 DDCT 113 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (66 800 euros) à 22 associations pour le financement de 30 projets dans les quartiers populaires du 14ème arrondissement**

– Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 22 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

-
- **Projet de délibération 2024 DFPE 66 Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques.**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Cette DFPE 66 propose d'accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques. Nous parlions tout à l'heure de la politique de la ville et de la part importante des familles monoparentales, c'est le cas notamment dans notre quartier politique de la ville, puisque nous dépassons les 40 % de familles monoparentales.

C'est pourquoi nous souhaitons accompagner l'association YACHAD qui accompagne justement des familles monoparentales de notre quartier politique de la ville. Nous souhaitons soutenir cette association qui propose différentes activités tout au long de l'année, et qui a également organisé plusieurs fois des actions, notamment Femmes sous un autre jour.

La subvention que nous proposons s'élève à 4 000 euros.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/119

- **2024 DFPE 66 Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques.**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **Projet de délibération 2024 DDCT 122 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (672 450 euros pour 39 associations et la réalisation de 88 actions).**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

On en parlait tout à l'heure, on est en plein dans le sujet. Il s'agit de soutenir et de sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de la convention pluriannuelle. En l'occurrence, il s'agit de l'association APASO, notamment en faveur de l'accès aux droits et à l'insertion.

Nous proposons une subvention de 4 500 euros, puisque l'accès aux droits est évidemment essentiel dans notre ville et dans notre quartier politique de la ville.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/120

- **2024 DDCT 122 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (672 450 euros pour 39 associations et la réalisation de 88 actions).**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)

Avis favorable : 27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

- **Projet de délibération 2024 DDCT 126 Soutien aux 4 Accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires (subventions de 80 000 euros à 4 associations)**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Nous proposons une subvention de 20 000 euros à l'Accorderie Paris-Sud qui continue ses activités, et qui malgré un déménagement qui n'a pas pu se faire malheureusement, continue ses activités dans ces locaux et souhaite d'ailleurs faire des travaux pour que ces locaux soient encore plus adaptés à accueillir le public nombreux qui vient y faire ces activités. Merci.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/121

- **2024 DDCT 126 Soutien aux 4 Accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires (subventions de 80 000 euros à 4 associations)**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 22 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

- **Projet de délibération 2024 DSOL 88 Subventions et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 31 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la FCS de Paris pour leur fonctionnement.**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Il s'agit ici de subventions au centre socioculturel de notre arrondissement. Il s'agit de Carrefour 14 qui gère le centre socioculturel Didot ainsi que Léo Lagrange, puisque cette association gère le centre socioculturel Maurice Noguès.

Je vous propose d'en délibérer. Ce sont des délibérations classiques pour des avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs.

M^{me} PETIT

Exactement, ce sont les conventions à passer avec les deux associations qui, je le rappelle, ont beaucoup de difficultés à discuter avec le Gouvernement. Puisque ce sont des associations, les centres socioculturels. On avait participé avec Zoubir à un mouvement. Ils réclamaient plus de moyens, puisqu'ils sont aussi touchés par un cofinancement des collectivités locales et de la CAF et de l'État. Les collectivités locales étaient les seules à entendre leurs demandes, ce que nous avons essayé de faire.

Je remercie d'ailleurs le travail qui a été fait pour pouvoir renouveler aussi et bien discuter, remettre à plat avec le bailleur de l'ARUP les questions de loyers et de maisons, on va dire de ces deux équipements de quartier essentiels.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/122

- 2024 DSOL 88 Subventions et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 31 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la FCS de Paris pour leur fonctionnement.

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 22 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

- Projet de délibération 2024 DSOL 75 Subventions (455 400 euros) Conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

On vient de parler de l'accès aux droits, notamment. Lorsqu'on sait que de plus en plus de démarches se font de manière dématérialisée, il est important de pouvoir offrir une solution aux habitants et aux habitantes. C'est pour cela que nous proposons cette subvention à différentes associations qui agissent en faveur de l'inclusion numérique. Il s'agit du Lorem, de Florimont ainsi que des Jardins Numériques. L'objectif est véritablement de permettre davantage d'accès publics, d'aider dans les démarches administratives. De nombreuses permanences sont faites. Il y a également des actions d'aller vers les citoyennes et les citoyens pour les aider dans leurs démarches au quotidien. Merci d'en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/123

- 2024 DSOL 75 Subventions (455 400 euros) Conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 22 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

- Projet de délibération 2024 DVD 52 Plan Vélo et Budget Participatif. Subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations (montants 277 000 euros en fonctionnement et 177 500 euros en investissement) et conventions associées

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Il s'agit du plan vélo et du budget participatif. Il s'agit d'aider différentes associations dans la pratique du vélo, mais pas uniquement, ce sont également des ateliers de réparation. C'est permettre aussi aux

plus jeunes de se mettre à la pratique du vélo, notamment au vélo en ville puisqu'il peut y avoir aussi des dangers en ville. C'est pourquoi il est très important d'avoir cet axe éducatif auprès des plus jeunes.

Il y aura quatre associations qui bénéficient de subventions. Il s'agit de Développement Animation Vélo Solidaire. C'est une vélo-école Paris-Sud, 13^e et 14^e arrondissement. Il y a également eu l'association Études et Chantiers SoliCycle sur plusieurs sites : 4^e, 14^e et 18^e arrondissement. Dans le 14^e, elle est située au niveau de la porte de Vanves, dans le quartier politique de la ville. Également l'association Audax Vélo Club. Et pour terminer, Mieux se déplacer à bicyclette.

Merci de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/124

- **2024 DVD 52 Plan Vélo et Budget Participatif. Subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations (montants 277 000 euros en fonctionnement et 177 500 euros en investissement) et conventions associées**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	22 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	22 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	5 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **Projet de délibération 2024 DPMP 3 Subventions (40 000 euros) et conventions avec 21 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville.**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Didier Antonelli, après avoir remercié Zoubir pour la présentation de ces délibérations.

M. ANTONELLI

Merci Madame la Maire, deux délibérations importantes au niveau de la prévention.

Les actions de prévention de la délinquance figurent évidemment parmi les priorités du contrat de ville que nous avons élaboré et signé l'an dernier. Centrées sur les adolescents, elles visent à renforcer le lien social, à tranquilliser l'espace public, mais également à faciliter l'insertion et à sécuriser les parcours des jeunes fragiles.

Dans le cadre de l'appel à projets 2024 du Contrat de ville, plusieurs projets sont apparus comme relevant du champ de la prévention de la délinquance et de l'occupation positive de l'espace public. Deux critères principaux ont été retenus : l'importance des phénomènes de délinquance dans la zone géographique où se déroule l'action, et le fait que de jeunes bénéficiaires soient connus des services judiciaires, des personnes placées sous main de justice. Les projets sont sélectionnés par la Direction de la police municipale et de la prévention, en lien étroit avec les équipes de développement local et évidemment avec les mairies d'arrondissement.

En ce qui nous concerne, il s'agit de subventions à l'association Étoile et compagnie qui, avec des comédiens professionnels, produit des spectacles vivants à partir des réflexions et expressions des jeunes. Les jeunes élaborent les spectacles et les jouent. Ces stages sont ponctués par un spectacle à la MPAA, devant les familles et les amis des quinze adolescents concernés par le stage du quartier politique de la ville Didot. Le projet se termine par un atelier bilan de l'action.

L'Association Dixlesic and Co pour 2 000 euros, qui promeut la création théâtrale et la poésie. C'est un projet qui s'appelle Manifeste au Panthéon 2024. C'est un projet que nous connaissons depuis trois ans.

Celui de 2023 a été un énorme succès. Il y a de plus en plus de professeurs de François Villon et de Crocé-Spinelli, le lycée, qui sont concernés par cette action, qui demandent à participer. Les enfants identifient pendant les cours d'instruction civique des sujets de citoyenneté qui leur tiennent vraiment à cœur. Ils rédigent leur propre manifeste et, accompagnés par des professionnels de l'écriture, ils restituent leur manifeste à l'intérieur du Panthéon. Vous pouvez avoir vu la réaction et la manifestation sur YouTube. Une équipe s'occupe de la plateforme numérique de l'événement.

Évidemment, l'École de l'Opéra de la Parole qui initie ce projet prône des valeurs de citoyenneté. Elle souhaite cette année, avec le succès rencontré l'an dernier, mener une opération de sensibilisation de plus grande envergure encore.

Enfin, la Compagnie A Force de Rêver, qui propose des ateliers ciné-débat pour lutter contre le cyberharcèlement dans les collèges. Évidemment, ce sont des débats qui sont menés par une journaliste professionnelle et qui sont faits après le visionnage d'un film ou d'une pièce de théâtre qui met en situation des adolescents dans un contexte de cyberharcèlement. Il s'agit de sensibiliser les adolescents bien sûr, mais aussi leurs parents - qui souvent ne savent pas comment cela fonctionne - aux dangers des réseaux sociaux.

Voilà pour cette délibération. Je vous remercie d'en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/125

- **2024 DPMP 3 Subventions (40 000 euros) et conventions avec 21 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville.**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **Projet de délibération 2024 DSOL 106 Subvention aux associations chargées de la prévention des rixes interquartiers entre jeunes et des conduites à risques**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

C'est encore une fois une délibération importante, puisqu'elle se situe dans le cadre de la stratégie parisienne de la prévention des rixes. C'est l'acte deux que nous avons mis en place il y a deux ans.

Cette stratégie s'appuie sur un partenariat en matière de protection de l'enfance et fédère l'ensemble des acteurs, la préfecture de police, le parquet de Paris, la protection judiciaire, le rectorat de Paris, de la CAF, de l'aide sociale à l'enfance, des associations bien évidemment de milieux ouverts, les équipes de prévention spécialisée, les travailleurs sociaux et des associations locales.

Après un appel à projets, 114 initiatives ont été retenues sur l'ensemble parisien. Avec ces initiatives, la Ville organise également des formations à destination des professionnels ainsi que des séminaires consacrés à la prévention des violences et à l'éducation au numérique.

En 2023, du 15 octobre au 15 novembre, le premier mois de la prévention des rixes a permis de valoriser une trentaine d'actions de prévention. Nous savons que les affrontements de jeunes peuvent avoir des conséquences absolument dramatiques. Nous ne le savons que trop bien, dans le 14^e. C'est pourquoi la prévention des rixes exige une mobilisation sans relâche. Dans les projets retenus, nous avons préconisé l'ancrage territorial et surtout la dimension interquartiers.

Les associations retenues : l'association Florimont avec deux actions, la prévention des écrans pour 2 000 euros ; Docurixes en collaboration avec le 15^e arrondissement, c'est très important, pour 2 000 euros également. L'Association A Force de Rêver pour des actions de ciné débat sur la violence

entre bandes et les rixes : 4 000 euros. Entraide et savoir, qui travaille sur le quartier Falguière dans le 15^e en collaboration avec des enfants du quartier Pernety dans le 14^e qui travaille sur les solidarités collégiennes : 4 500 euros. L'Association Hustle Prévention des rixes par le sport : 3 000 euros. La Fondation Feu Vert évidemment, avec qui nous travaillons quotidiennement à un projet diversité pour 1 000 euros, la Compagnie à l'Affût qui fait un théâtre-forum sur le sujet des rixes pour 4 000 euros. L'Association La Mécanique de l'Instant, explorer les violences dans les milieux adolescents par le théâtre : 5 000 euros. L'Association Le Fil de Soie Création et Médiation, c'est en collaboration essentiellement avec les familles pour 1 500 euros. L'association bien connue chez nous également le Moulin, une initiative de E-sport pour 2 000 euros. Une initiative d'ailleurs de E-sport qui a de plus en plus de succès. Et puis l'Union sportive des Bretons de Paris qui organise des super bootcamps avec des enfants du 15^e arrondissement. C'est vraiment le fondement même de l'action menée dans le 14^e en général sur le stade Didot ou le stade Élisabeth pour 4 500 euros.

Je vous remercie de délibérer sur cette délibération extrêmement importante.

M^{me} PETIT

Merci Didier.

DÉLIBÉRATION N° 14/24126

- **2024 DSOL 106 Subvention aux associations chargées de la prévention des rixes interquartiers entre jeunes et des conduites à risques**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **Projet de délibération 2024 DJS 81 Subventions (217 000 euros) conventions et avenants avec 51 associations de jeunesse (5e, 10e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.**

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI DI

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Anissa Ghaidi.

M^{me} GHAI DI

Ce sont des subventions, conventions et avenants aux associations jeunesse au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir, de l'accès des jeunes à la culture, aux sports et aux vacances et au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi.

Une subvention à hauteur de 2 000 euros pour Dixlesic and Co pour Manifeste Panthéon 2024 de l'expression Au Panthéon. Une subvention de 2 000 euros pour Etoile et Compagnie, pour le projet « Interroger, informer et accompagner les adolescents dans leur citoyenneté. » Et une subvention de 2 000 euros à l'association Florimont pour son projet web écran 2024. Une subvention à hauteur de 4 000 euros pour Amni International, pour son projet « Approbation par les jeunes des ressources pour vivre pleinement leur citoyenneté. » Une subvention de 2 000 euros pour la Compagnie A l'affût pour leur projet « Les jeunes font société. » Le théâtre Forum, outil d'émancipation et de création de lien social. Une subvention de 1 000 euros pour la Compagnie À force de rêver pour son projet « Le laboratoire théâtre, jeunes en difficultés et handicapés. » Une subvention pour le Lorem à hauteur de 15 000 euros pour sa convention annuelle d'objectifs et son projet 3D FabLab. Une subvention de 2 000 euros Carrefour 14, pour son action Accueil Jeunes. Une subvention pour Florimont de 1 000 euros pour son projet Atelier d'été Vieado hors les murs. Une subvention pour un EUSSEUL Paris, pour son projet

Mon Tournoi Basket 3-3 EUSSEL. Une subvention de 2 000 euros pour l'Association Tatane pour son action dans le 14^e qui favorise le lien social et le vivre ensemble sur le territoire par le biais d'ateliers, de matchs de foot spontanés. Une subvention de 2 000 euros pour l'association Le Moulin pour son nouveau projet eSport 14. Une subvention à hauteur de 4 000 euros pour l'AJE Paris, pour son projet Remobilisation et construction du projet professionnel pour les jeunes. Une subvention de 5 000 euros pour l'association APASO et son projet Accès aux droits et insertion. Une subvention à hauteur de 7 500 euros pour Dixlesic and Co pour ses projets « C'est vraiment moi », « Mon CV Video » et l'école de l'Opéra de la parole. Et une subvention à l'association Le Moulin de 2 000 euros pour son action Accès aux droits, prévention santé et soutien à l'orientation.

Je vous prie donc de bien vouloir en délibérer. Merci.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/127

- 2024 DJS 81 Subventions (217 000 euros) conventions et avenants avec 51 associations de jeunesse (5e, 10e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 22 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

-
- Projet de délibération 2024 DJS 82 Subventions (279 000 €) conventions et avenants avec 75 associations de jeunesse (Paris Centre, 6e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'accès des jeunes à la culture.

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI

DÉLIBÉRATION N° 14/24/128

- 2024 DJS 82 Subventions (279 000 €) conventions et avenants avec 75 associations de jeunesse (Paris Centre, 6e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'accès des jeunes à la culture.

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 22 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

-
- Projet de délibération 2024 DJS 80 Subventions (255 000 euros) conventions et avenants avec 61 associations de jeunesse (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI

DÉLIBÉRATION N° 14/24/129

- 2024 DJS 80 Subventions (255 000 euros) conventions et avenants avec 61 associations de jeunesse (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi

Rapporteuse : Mme Anissa GHAIDI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 22 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

- Projet de délibération 2024 DSOL 53 Subventions (9 500 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs.

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Hélène MERMBERG.

M^{me} MERMBERG

C'est une subvention de 9 500 euros pour trois associations, pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs.

La Ville de Paris et la mairie du 14^e sont très impliquées dans la lutte contre l'isolement des seniors. Ils souhaitent soutenir toutes les initiatives d'associations engagées sur le territoire pour faire vivre le schéma parisien seniors à Paris 2022-2026.

Le présent projet de délibération a pour objet d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Anulim dont les actions visent à favoriser l'accès à la culture des aînés, particulièrement de la Cité de l'Eure et de la porte de Vanves. Avec son projet séniorité, un théâtre engagé pour les seniors, l'Association propose depuis 2020 des cours d'initiation théâtrale gratuits à destination des seniors désirant s'initier à la pratique théâtrale et s'engager dans une démarche de création. Les 30 ateliers de théâtre et d'improvisation de 2 h 30 se déroulent tous les vendredis matin au sein du Club Seniors Maindron de l'association Florimont, autre acteur très engagé auprès des seniors parisiens.

Je vous propose de lui accorder une subvention de 3 000 euros, contre 2 500 euros en 2023, qui contribuera au financement de deux intervenants professionnels pour l'organisation, l'animation et la réalisation de costumes et d'accessoires de théâtre.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/130

- 2024 DSOL 53 Subventions (9 500 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs.

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 22 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0

Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

- **Projet de délibération 2024 DSOL 62 Participations au titre de l'année 2024 aux 6 M2ADAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositifs d'appui à la coordination) au titre des CLIC (Centres Locaux d'Informations et de Coordination).**

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} MERMBERG

C'est une participation au titre de l'année 2024 aux 6 M2A-DAC, Maison des aînés et des aidants, dispositifs d'appui à la coordination au titre des CLIC, Centres Locaux d'Information et de Coordination à Paris, pour 3 439 084 euros, contre 3 391 198 euros en 2023.

Par le présent délibéré, je vous propose de renouveler le financement de la Ville de Paris, engagée avec l'Agence Régionale de Santé, en faveur du dispositif des Maisons des aînés et des aidants, qui assure la coordination gérontologique sur le territoire parisien.

Comme les cinq autres, la Maison des aînés et des aidants, dispositif d'appui à la Coordination Sud portée par l'association Nexuma favorise le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap, et contribue à l'amélioration de leur parcours de santé en mobilisant les ressources sociales, médicosociales et sanitaires du territoire. Le regroupement de tous les services et réseaux garantit un suivi cohérent, soutenu et durable des situations. Elle s'adresse aux Parisiens âgés de 60 ans et plus, ainsi qu'à leurs proches aidants, leur famille ou leur entourage, et aux professionnels concernés par la prise en charge d'un senior.

D'ailleurs à la rentrée, nous aurons dans le 14^e deux projets : un projet de permanence sur le 14^e pour faciliter la prise de rendez-vous, puisque Nexumea se situe dans le 13^e, et le pilotage en partenariat avec la plateforme de répit de Notre-Dame de Bonsecours, la DSOL et la mairie du 14^e de la Journée nationale des aidants, qui se tiendra dans le cadre de la Semaine bleue.

Je vous propose de donner votre accord pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 563 113 euros pour l'association Nexumea pour 2024, pour la gestion de la M2A-DAC Paris-Sud.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/131

- **2024 DSOL 62 Participations au titre de l'année 2024 aux 6 M2ADAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositifs d'appui à la coordination) au titre des CLIC (Centres Locaux d'Informations et de Coordination).**

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 22 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

-
- **Projet de délibération 2024 DSOL 84 Subventions (5 500 euros) à deux associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions de renforcement du lien intergénérationnel.**

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} MERMBERG

C'est une subvention pour les associations, pour leurs actions de renforcement du lien intergénérationnel.

Le lien intergénérationnel est un axe fort de la lutte contre l'isolement des personnes âgées et inscrit comme tel dans le schéma senior à Paris 2022-2026. Faut-il encore citer les bienfaits pour tous des relations entre les générations pour apprendre, se réjouir, partager les talents, profiter ensemble. Les acteurs associatifs du 14^e convaincus sont nombreux.

Aujourd'hui, ce délibéré met à l'honneur pour notre arrondissement l'association Café Associatif Pernety pour ses actions au sein du Moulin à Café à destination des habitants, créant ainsi un espace de vie sociale intergénérationnel et interculturel. L'équipe de salariés et de bénévoles valorise la place des aînés en organisant entre autres des soirées festives, des animations et ateliers, et permettant un accès à un lieu de vie favorisant les rencontres et une restauration durable à petits prix. La subvention a vocation à couvrir le maintien des tarifs de restauration et à garantir un service et des animations répondant aux besoins, la maintenance du matériel, le renouvellement des jeux de société mis à disposition et participation aux salaires versés de l'apprenti en animation.

Je vous propose de lui octroyer la subvention de 3 500 euros et d'autoriser la signature d'une convention au titre de 2024, contre 2 500 euros en 2023.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/132

- **2024 DSOL 84 Subventions (5 500 euros) à deux associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions de renforcement du lien intergénérationnel.**

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **Projet de délibération 2024 DAE 110 Subvention de fonctionnement (80 000 euros) et convention avec l'association Paris Biotech Santé (14e)**

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} MERMBERG

C'est une subvention de 80 000 euros et une convention avec l'Association Paris Biotech Santé.

Comme présentée lors du dernier Conseil d'arrondissement, la Ville de Paris se réjouit de la place de la Métropole et de l'Île-de-France dans l'écosystème scientifique et industriel du secteur de la santé. Paris Biotech Santé est un acteur incontournable de Filière Santé fondé par l'Université Paris Descartes, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale. L'École Centrale de Paris et l'École supérieure des sciences économiques et commerciales, intégrée au réseau de 25 structures d'accompagnement à l'innovation. Paris Biotech, de nouveau sélectionné en 2023, accompagne 27 projets, dont 11 nouveaux en 2023.

Compte tenu de son soutien à la filière industrielle santé biotechnologie à Paris et de l'importance que représente le progrès médical pour nos sociétés, je vous propose d'attribuer à l'association Paris Biotech Santé une subvention de fonctionnement de 80 000 euros pour 2024, soit 8,4 % de leur budget prévisionnel.

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup Hélène.

DÉLIBÉRATION N° 06

- **2024 DAE 110 Subvention de fonctionnement (80 000 euros) et convention avec l'association Paris Biotech Santé (14e)**

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **Projet de délibération 2024 DU 90 Dénomination allée Françoise d'Eaubonne (14e).**

Rapporteur : M. Thierry LE DEZ

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Thierry LE DEZ.

M. LE DEZ

Cette délibération fait suite à un vœu proposé le 7 novembre dernier. Je vous propose d'attribuer ce soir la dénomination allée Françoise d'Eaubonne à la nouvelle emprise piétonne et joliment végétalisée de la rue Mouton Duvernet située entre la rue Pierre Castagno et la rue Saillard, entre le square Ferdinand Brunot et le square de l'aspirant Dunant, face à la mairie du 14^e arrondissement.

Françoise d'Eaubonne est née le 12 mars 1920 à Paris et est décédée le 3 août 2005 à son domicile dans le 14^e arrondissement. Elle était une figure marquante, femme de lettres et militante féministe de première heure, et dans une famille d'origine bourgeoise désargentée, d'un père ancien combattant de la guerre civile espagnole et d'une mère militante syndicaliste engagée qui la sensibilisera très tôt aux inégalités vécues par les femmes. Cette éducation a sans doute influencé sur ses idées progressistes et ses futurs engagements durant toute sa vie.

Malheureusement, comme beaucoup d'autres personnes de son époque, elle subit de plein fouet le déclassement social aggravé par la crise économique des années 30 et prend conscience de la difficulté que représente le fait d'être une femme pour réussir dans une société patriarcale. Jeune adulte, elle suit alors des études à l'École des Beaux-Arts de Toulouse. Après la Seconde Guerre mondiale, Françoise d'Eaubonne écrit de plus en plus. Elle est très vite récompensée par le Prix des Lecteurs du Cercle Interalliés qu'elle reçoit en 1947 pour son roman historique « Comme un vol de geffauts. »

Dans les années 1950-1960, elle publie romans, biographies et essais. Marquée par la lecture du Deuxième sexe de Simone de Beauvoir, elle prend la défense de la philosophe en publiant son premier essai féministe, Le Complexe de Diane en 1951. Dans un autre de ses ouvrages, Le féministe ou la mort, elle développe l'idée que le patriarcat est responsable de la surexploitation de la nature et de la dégradation de l'environnement.

En 53, elle devient membre de ce que l'on nomme le Conseil national des écrivains. Cofondatrice plus tard du Mouvement de libération de la femme en toute fin des années 60, elle anime également le

groupe Écologie et Féminisme, qui sera à l'origine du mot « phallocrate. » Signataires du manifeste, le fameux manifeste des 343 pour le droit à l'avortement en 71, elle lance en parallèle le Front homosexuel d'action révolutionnaire.

Plus tard, en 1974, elle publie un ouvrage qui s'intitule *Le féminisme ou la mort*, dans lequel elle emploie pour la première fois le concept de l'écoféminisme, qui combine ses préoccupations écologiques et féministes qu'elle définit comme un nouvel humanisme dont l'objectif n'est pas la prise de pouvoir par les femmes, mais la gestion égalitaire d'un monde à repenser. Elle s'engage aussi pour davantage de droits pour les prisonniers et demande l'abolition de la peine de mort.

En 1988, Françoise d'Eaubonne devient secrétaire générale de SOS Sexisme. Elle sera décorée officier de l'Ordre des arts et des Lettres en 2022. Elle laisse à ce jour un héritage intellectuel considérable. Son concept d'écoféminisme continue d'être pertinent dans les débats et les réflexions sur le climat, les droits des femmes ainsi que sur les causes minoritaires.

Devant un parcours aussi riche que respectable, et si vous en êtes d'accord, la dénomination allée Françoise d'Eaubonne sera attribuée à l'emprise de la rue Mouton Duvernet, située entre la rue Pierre Castagno et la rue Saillard, réunissant ces deux squares. Je vous prie, Messieurs dames, de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup Thierry. Est-ce qu'il y a une intervention ? Oui, Patrick Viry.

M. VIRY

Juste une question. On ne connaissait pas cette personne. Je ne sais pas si Wikipédia est la meilleure source, mais en tout cas c'est toujours la première qui ressort. On nous parle de cette personne comme ayant déposé des charges à l'époque de la construction de la centrale nucléaire de Fessenheim, ayant retardé pour le coup les travaux. Je ne crois pas que vous en ayez parlé. Est-ce que c'est vrai ou est-ce que c'est faux ?

M. LE DEZ

C'est Wikipédia, effectivement. Olga Bancic a aussi déposé des charges pendant la guerre. C'était aussi forcément pour une cause qui était sans doute juste.

M^{me} PETIT

Du coup, Françoise d'Eaubonne a fait partie de ces militantes écologistes. Parfois sur certains sujets, elle a eu des méthodes militantes et très engagées sur cet aspect. Je confirme et je vous conseille de lire son excellente biographie qui explique très bien la manière dont elle s'est engagée, elle a réfléchi avec les collectifs dans lesquels elle était militante pour ces questions, et la manière dont elle s'en est expliquée d'ailleurs après.

Par contre Monsieur Viry, on ne le découvre pas parce qu'on avait déjà passé un vœu. Il faudrait que l'on retrouve les votes, parce que je ne vais pas rappeler Wikipédia pour savoir s'il y avait unanimité. En tout cas, il y avait déjà eu un vœu en Conseil d'arrondissement, mais je trouve qu'il est intéressant de bien lire la biographie de Françoise d'Eaubonne. Il y a eu deux moments où elle s'est particulièrement fait remarquer aussi, à part la centrale de Fessenheim, c'était en Italie aussi sur la question du nucléaire. Elle s'en est très bien expliquée après.

Un intervenant

Ce n'est pas le petit rappel historique des vœux. Pour autant, ce n'est pas cela qui va néanmoins nous faire voter le vœu. Je crois qu'elle a été décorée des Arts et Lettres. On n'est pas meilleur juge que ce type d'autorité. Néanmoins, porter atteinte à l'ordre public et aux deniers publics, ce n'est pas le plus recommandable, quelle que soit la noblesse de la cause.

M^{me} PETIT

Je vous propose sur ces présentations et précisions de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/134

- **2024 DU 90 Dénomination allée Françoise d'Eaubonne (14e).**

Rapporteur : M. Thierry LE DEZ

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **Projet de délibération 2024 DAC 261 Subventions (30 600 euros) à dix-sept comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.**

Rapporteur : M. Thierry LE DEZ

M. LE DEZ

C'est une nouvelle délibération que nous vous proposons ce soir au bénéfice de la FNACA, la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie en Afrique du Nord. Créée durant la guerre d'Algérie en septembre 1958, elle regroupe à ce jour près de 400 000 adhérents rassemblés dans 60 comités.

La Ville de Paris a toujours eu à cœur de soutenir cette association qui, à travers ses comités locaux, dont celui de notre arrondissement, assurent pleinement leurs multiples rôles ou tâches. Outre le fait de participer à chaque cérémonie du monde combattant, ils entretiennent un lien social nécessaire avec les adhérents et les accompagnent le cas échéant dans leurs démarches administratives quotidiennes aussi diverses que variées. Par leur disponibilité, ils participent constamment à ce nécessaire devoir de transmission intergénérationnelle de mémoire pour ne pas oublier ce passé de notre histoire, toujours aussi douloureux des deux côtés de la Méditerranée. Un devoir rendu encore plus nécessaire dans une actualité politique internationale gravissime qui n'échappera ici à personne.

J'en profite pour remercier le président du 14^e arrondissement, Rémy Le Coz, ainsi que les membres de son bureau qui répondent toujours présents à nos sollicitations et souhaitent amplifier ce travail sur le partage de nos mémoires collectives avec les établissements scolaires de notre arrondissement.

Je vous propose donc d'attribuer une aide de 30 600 euros pour ces 17 comités parisiens, dont 900 euros pour le comité du 14^e arrondissement. Merci.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/135

- **2024 DAC 261 Subventions (30 600 euros) à dix-sept comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.**

Rapporteur : M. Thierry LE DEZ

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **Projet de délibération 2024 DEVE 47 Subvention à 10 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable pour des publics des quartiers populaires (76 000 euros).**

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Sidonie Parisot.

M^{me} PARISOT

Bonsoir à tous, bonsoir à toutes. La stratégie de la Ville pour une alimentation durable, adoptée par le Conseil de Paris en mai 2018, dote notre capitale d'une politique alimentaire ambitieuse, de sorte que l'alimentation consommée à Paris soit saine, respectueuse de l'environnement et accessible à tout le monde. La réussite de cette politique publique en faveur de l'alimentation et de l'agriculture durable passe par la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire parisien. C'est pourquoi Paris soutient les initiatives qui répondent aux enjeux agricoles et alimentaires, en particulier celles en faveur des plus jeunes, des plus âgées ou encore des foyers modestes.

Dans ce cadre, je vous présente les projets de deux associations : celui de Florimont qu'on ne présente plus, ainsi que celui de l'école Comestible. Suite à leurs propositions, je vous soumetts donc deux demandes de subvention destinées à des associations qui œuvrent en faveur de la découverte, de l'apprentissage, de la sensibilisation à une alimentation durable ainsi qu'à la lutte contre le gaspillage alimentaire sur l'ensemble du territoire parisien. Ici, une attention particulière est portée aux jeunes publics et aux quartiers populaires. C'est pourquoi je vous propose de soutenir l'association Florimont pour son projet Manger mieux pour vivre mieux 2024. Ce projet s'articule autour de trois types d'actions : la sensibilisation d'un large public, l'animation d'un réseau d'acteurs et de consommateurs de proximité et la mise en place des outils et actions nécessaires pour accompagner les habitants et habitantes vers un changement d'habitudes en termes d'achat et de consommation.

Le soutien demandé par Florimont à hauteur de 8 000 euros leur permettra de renforcer leurs actions d'information, d'accompagnement des habitants lors des rencontres qu'elles provoquent, notamment sur le marché bruno, grâce aux stands qu'elle coanime avec d'autres associations, mais également à travers ces autres événements : balades, débats ou animations de fresques, permettant et favorisant ainsi le maillage territorial d'acteurs, producteurs, productrices d'Île-de-France, transformateurs de produits locaux, restaurateurs, commerçants et lycées professionnels.

Le deuxième projet que je vous propose de soutenir est celui que l'école comestible propose déjà dans un certain nombre d'écoles maternelles et élémentaires de Paris, à travers des ateliers pédagogiques thématiques sur des temps scolaires ou sur les temps de pause méridienne. Ce n'est pas moins de six ateliers par classe et par an que propose cette association aux jeunes parisiens et parisiennes, leur offrant l'opportunité de participer à des ateliers culinaires, des ateliers de jardinage et également une sortie chez un artisan ou bien dans une ferme, ce qui leur permet de rencontrer les producteurs bio d'Île-de-France. Ces temps de rencontres sont conformes avec les apprentissages définis dans les programmes scolaires : saisonnalité, de la graine aux légumes, le végétal, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la découverte des sens, des goûts. Pour ce faire, la cantine comestible s'appuie sur des supports pédagogiques variés permettant aux écoliers de le faire ensemble à l'occasion des temps théoriques et pratiques qui passent par l'observation, la manipulation, le partage des savoirs, l'expérimentation et l'exploration des sens.

L'Association développe également un projet de sensibilisation dans les cantines auprès des élèves, mais destiné aussi à toute l'équipe éducative. Enfin, cette association contribue à l'entretien des cours OASIS par exemple grâce à la mise en place d'un potager.

Je vous remercie donc de bien vouloir délibérer et d'accepter cette demande de subvention de 15 000 euros en faveur de cette association qui permettra à nos chers écoliers et écolières du 14^e de bénéficier du programme des interventions de l'école comestible.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/136

- 2024 DEVE 47 Subvention à 10 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable pour des publics des quartiers populaires (76 000 euros).

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 22 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

- Projet de délibération 2024 DEVE 48 Subventions à 5 associations (6 projets) pour leurs actions d'accompagnement de personnes en situation d'insécurité alimentaire vers une alimentation durable (54 000 euros).

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

M^{me} PARISOT

Pour rappel, s'il en est besoin, le Moulin à Café sert environ 14 000 repas par an à des tarifs solidaires : soupes à 3 euros, plats chauds à partir de 9 euros aux adhérents et aux habitants des quartiers populaires autour de la porte de Vanves, de la cité de l'Eure, mais également à tout public. Le Moulin à Café propose aussi des dons de plats, de soupes, des cafés suspendus et un frigo solidaire. La moitié des repas proposés sont végétariens et l'association s'approvisionne à 40 % auprès d'acteurs locaux ou d'enseignes biologiques, mais encore de grossistes bio.

Ce phare du quartier Pernety, qui compte environ 1 000 adhérents et adhérentes, accueille également une AMAP et récupère nombre d'invendus de la part des boulangeries du quartier. Son engagement pour la lutte contre le gaspillage alimentaire, ses actions de sensibilisation passent notamment par une programmation de conférences, de débats thématiques animés par des acteurs engagés dans le secteur de l'alimentation durable. Ainsi des étudiants, des producteurs proposent et animent des ateliers participatifs, des fresques et des projections de films, notamment.

Compte tenu de la stratégie pour une alimentation durable adoptée par le Conseil de Paris en mai 2018 et labellisée Projet Alimentaire Territorial en 2021, autrement dit le PAT, considérant que le projet de l'association vise à renforcer ces dispositifs en faveur de l'alimentation durable, participe de cette politique et présente un intérêt local indéniable, je vous remercie de bien vouloir à nouveau soutenir ce cher Moulin à Café en votant la subvention de 10 000 euros qui leur permettra aussi une mise aux normes de leurs équipements et matériels vétustes et énergivores.

Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/137

- 2024 DEVE 48 Subventions à 5 associations (6 projets) pour leurs actions d'accompagnement de personnes en situation d'insécurité alimentaire vers une alimentation durable (54 000 euros).

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 22 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

- **Projet de délibération 2024 DAE 19 Conventions et subventions (914 500 euros) à 22 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire et Accord de Consortium du projet Seine Nourricière.**

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

M^{me} PARISOT

L'association Copains, qui est une association solidaire pour les étudiants, a pour but de porter assistance aux jeunes étudiants et étudiantes. L'Association, créée en 2020, est animée nationalement par près de 3 000 bénévoles, dont 1 400 en région parisienne. Cette association œuvre notamment dans le domaine alimentaire par la redistribution d'inventus et de denrées alimentaires, mais également de produits d'hygiène, de biens de première nécessité, de matériels scolaires ou encore pour la mise en place de dispositifs d'information, d'accompagnement et de soutien grâce à des parrainages. Cela permet des accès à la culture et au sport, des aides à la professionnalisation et également pour lutter contre le décrochage.

Copains souhaite créer dans un local de la RIVP situé au 1 place Alice Guy, dans le 14^e arrondissement de Paris, en pied d'immeuble d'une résidence étudiante, une cantine solidaire baptisée Copines. La cantine proposera un repas complet entrée/plat à 3 euros pour les étudiants et les jeunes de moins de 26 ans, le soir du lundi au samedi, afin de pallier l'absence de lieux de restauration abordables en soirée sur Paris pour ces derniers. Les repas sont végétariens et cuisinés sur place à partir de produits en circuits courts. Les autres publics conviés disposent d'un tarif de soutien à 10 euros. Sur 100 repas proposés chaque soir, 60 % le seront à tarif solidaire. La cantine sera également un lieu de rencontre, de convivialité et d'accompagnement pour les étudiants et jeunes précaires accueillant des distributions alimentaires deux fois par semaine, des permanences d'accès aux droits, des ateliers entre bénévoles et bénéficiaires, notamment des cours de cuisine, des jeux de société, etc., mais également des concerts tous les quinze jours.

Pour pouvoir mettre en œuvre ce projet et ouvrir la cantine à l'automne 2024, Copains sollicite un soutien en investissement pour la réalisation de travaux, l'achat d'équipements de cuisine et de stockage, et en fonctionnement pour contribuer aux charges fixes du projet en année d'amorçage. Il est donc proposé de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 euros et une subvention d'investissement de 59 000 euros, correspondant à 79 % du coût du projet de l'association.

Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci Sidonie: Monsieur Viry ?

M. VIRY

Merci Madame la Maire. J'aurais trois questions sur cette délibération, s'il vous plaît. Quand on dit « Les autres publics conviés disposent d'un tarif de soutien à 10 euros », cela veut dire que ces gens payent 10 euros, je pense. Mais le verbe « dispose » nous laisse douter sur la tarification. Est-ce qu'ils bénéficient d'une aide de 10 euros ? Ou au contraire, ce que je crois qu'il faut comprendre, c'est qu'ils payent 10 euros alors que les autres payent 3 euros ? C'est une question plus de rédaction et de clarté de la rédaction. C'est bien cela ?

M^{me} PARISOT

Oui, ce sont les publics lambdas qui payeront 10 euros. Je pense que le terme de « soutien » faisait référence au soutien que cela peut apporter à l'association.

M. VIRY

On vote deux subventions : 10 000 euros en fonctionnement et 59 000 euros en investissement. Dans le tableau qui récapitule les charges, les produits en investissement et en charges, on retrouve d'autres subventions de la Ville de Paris sur lesquelles on ne se prononce pas pour 2024, pour 2025, pour 2026

aussi. Ceci à des niveaux substantiellement plus élevés. C'est de l'ordre de 130 000 euros. Est-ce qu'il y aura un vote par la suite sur ces subventions ?

La troisième question, vous n'allez pas être surpris. Je vous ai trouvé un peu pudique sur l'identification du lieu d'installation de cette association. Il suffit de lire le tableau annexé sur les informations financières, c'est l'entité qui succède à la Panaméenne, c'est cela ?

M^{me} PARISOT

Absolument.

M. VIRY

Comme vous ne l'avez pas dit, je voulais juste en être sûr. Cela me permet juste de rappeler qu'on avait demandé les comptes. Vous nous aviez dit que vous nous donneriez les comptes. On ne préjuge pas de ce que fera cette association. On espère qu'elle sera plus efficace que la première.

Par précaution, on va simplement s'abstenir parce que l'expérience montre que vous avez déversé des centaines de milliers d'euros sur la précédente sans efficacité finale, vu le bilan. On regardera attentivement les suites que vous donnerez à cette expérience, mais pour l'instant, on ne fait que s'abstenir et l'on reste preneurs, je le répète, des comptes de l'association précédente. Je vous remercie.

M^{me} PARISOT

Il me semble, mais sans doute je me trompe, que les comptes de la Panaméenne avaient été envoyés. Non ? Je vais m'en soucier. Jérôme ?

M. MARCHAND

Merci pour votre intervention, Monsieur Viry. En ce qui concerne les comptes de la Panaméenne, effectivement nous sommes en train de rédiger un document qui vous sera fourni prochainement.

Je voudrais juste rappeler une chose qui me paraît importante concernant l'embauche des salariés en insertion, qui était l'objet premier de la Panaméenne. La Ville a tout à gagner à financer l'embauche d'un salarié en insertion. Rappelons qu'au-delà du fait que la personne est sociabilisée, qu'elle est en incapacité à sortir de la précarité et de fait est moins fragile face à la maladie, cela a aussi un impact en termes d'économie pour la Ville. En insertion, un salarié coûte à la Ville 800 euros par an. En revanche, un demandeur d'emploi qui est maintenu au RSA coûte 2 200 euros par an à la Ville. Il s'agit donc d'une mesure d'économie pour la Ville à moyen terme.

Rappelons que quand on alloue 1 million d'euros à la politique d'insertion par l'activité économique, cela permet d'insérer environ 1 250 Parisiens. Rappelons également qu'un tiers en moyenne sont des bénéficiaires du RSA et que ce maintien au RSA coûterait à la Ville 3 millions d'euros. C'était juste par rapport au gaspillage dont vous faisiez part.

M^{me} PETIT

Sidonie, ensuite on passe au vote de la délibération.

M^{me} PARISOT

Je vais quand même vous répondre sur la question de vos inquiétudes. Sachant que Copain n'est pas la Panaméenne, on est bien d'accord. C'est vraiment un autre projet, qui est indispensable. Si cela peut vous rassurer, il est prévu de suivre quand même de très près l'association. D'ailleurs, un rendez-vous est prévu avec eux dès début juillet.

M^{me} PETIT

Zoubir, un petit mot ?

M. GUENANEN

Je voulais juste dire un petit mot par rapport à l'association Copains qui a fait un travail extraordinaire, notamment pendant la pandémie, et qui était aux Carrières dans le lieu d'occupation temporaire à la Halle Julia Barthes, qui a fait un travail extraordinaire notamment auprès des jeunes étudiants, et qui

a fait des distributions alimentaires pendant plusieurs mois. Malheureusement, j'ai envie de dire, il y avait un fort succès de ces distributions puisque la précarité était bien présente auprès de ce public.

M^{me} PETIT

Merci pour ces précisions.

M^{me} PARISOT

Il y a un autre projet à soutenir dans cette délibération. Il y a une demande de subvention de fonctionnement de 10 000 euros pour le Moulin à Café qu'on ne présente plus. L'association du café associatif Pernety, qui gère le café comme tout le monde le sait du Moulin à Café, est située dans un local Elogie-Siemp au 8 rue Sainte Léonie dans le 14^e. Le lieu dispose de l'agrément espace de vie sociale de la CAF et accueille de nombreuses activités quotidiennes gratuites organisées par les habitants pour les habitants : des jeux, des concerts, des cinés débats, des ateliers cuisine, etc. Des conférences, des débats avec des associations partenaires, mais également des actions de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage et au mieux manger. L'Association réalise entre 40 et 70 couverts par jour dans la cantine.

Elle souhaite dynamiser son activité de restauration et augmenter sa fréquentation en améliorant la qualité des approvisionnements vers une part plus importante de produits bio et locaux, tout en augmentant la part de plats végétariens à 45 % pour limiter les coûts et l'impact carbone des repas. La cantine propose des tarifs maîtrisés : 3 euros l'entrée, entre 4 et 5 euros le plat, 3,50 euros le dessert, les fruits à 1 euro avec une réduction de 20 % pour les adhérents de l'association.

Le Café Pernety propose une vingtaine de repas solidaire par mois, en partenariat avec La Cloche, et met à disposition comme je le rappelais tout à l'heure un réfrigérateur solidaire.

Cette subvention sollicitée vise à soutenir le recrutement d'une nouvelle équipe de cuisine et à accompagner au surcoût de l'alimentation durable durant cette année charnière de la cantine. Il est donc proposé d'attribuer au Moulin à Café une subvention de fonctionnement de 10 000 euros.

M^{me} PETIT

Merci. Monsieur Viry ?

M. VIRY

Merci Madame la Maire. Juste un détail de procédure : est-ce que l'on peut avoir un vote dissocié de fait sur la délibération ? Pour que l'on puisse maintenir notre abstention que je qualifierai de bienveillante, vu les explications complémentaires que vous avez données après, néanmoins, une abstention. Et puis pouvoir voter pour celle-ci.

M^{me} PETIT

Ce n'est pas possible en Conseil d'arrondissement. Je vous propose de reporter cette demande pour le Conseil de Paris.

Je vous propose de passer au vote sur la délibération DAE 19.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/138

- **2024 DAE 19 Conventions et subventions (914 500 euros) à 22 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire et Accord de Consortium du projet Seine Nourricière.**

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	22 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	22 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	5 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **Projet de délibération 2024 DPE 28 Reconfiguration du réseau d'assainissement de la rue Niepce (14e), dans le cadre de l'extension de la station de métro Pernety**

Rapporteure : Mme Sinda MATMATI

M^{me} PETIT

Les deux délibérations reviennent à Sinda Matmati.

M^{me} MATMATI

Bonsoir à tous et à toutes. La 2024 DPE 28 concerne la reconfiguration du réseau d'assainissement de la rue Niepce dans le cadre de l'extension de la station de métro Pernety.

Le projet de délibération concerne la signature entre la Ville de Paris et la RATP d'une convention relative aux conditions de réalisation des travaux de reconfiguration du réseau d'assainissement dans le cadre de l'opération de modernisation de la ligne 13 du métro et de la mise en fonction du nouveau matériel roulant de type MF 19.

La RATP entreprend les travaux de création d'une sortie supplémentaire et la construction de locaux techniques à la station Pernety permettant de répondre aux obligations relatives à la sécurité incendie dans les établissements recevant du public, les ERP de la ligne 13, et d'accueillir les nouveaux équipements techniques liés à son automatisation. Les ouvrages créés par la RATP pour cette modernisation de la station Pernety seront un escalier fixe, des locaux techniques, un local technique destiné à recevoir des équipements du poste éclairage force.

Ensuite, l'achèvement des travaux d'aménagement est prévu pour octobre 2025. Il y aura un premier comité de suivi qui se tiendra ce jeudi 13 juin à 19 h 00, à l'école Hippolyte Maindron, pour pouvoir répondre à toutes les questions.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/139

- **2024 DPE 28 Reconfiguration du réseau d'assainissement de la rue Niepce (14e), dans le cadre de l'extension de la station de métro Pernety**

Rapporteure : Mme Sinda MATMATI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstention :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- **Projet de délibération 2024 DPE 23 Subventions (519 500 euros) à 18 structures œuvrant pour le réemploi et signature de conventions et d'avenants**

Rapporteure : Mme Sinda MATMATI

M^{me} MATMATI

La DPE 23 est relative à des subventions destinées à 18 structures parisiennes œuvrant pour le réemploi.

La Ville de Paris est engagée déjà depuis plusieurs années dans une trajectoire de réduction et de valorisation des déchets. Grâce au travail des ressourceries et des recycleries parisiennes, elles ont pu détourner plus de 3 686 tonnes de déchets de l'incinération de l'enfouissement en 2022.

Parmi ces structures, 21 lieux de réemploi sont gérés par une vingtaine d'associations qui bénéficient du soutien en investissement et en fonctionnement de la Ville de Paris. Ces structures répondent

également aux enjeux sociaux en embauchant des personnes en contrat d'insertion et en aidant les jeunes et les moins jeunes à l'accès à l'emploi.

Nous concernant sur le 14^e arrondissement, c'est une délibération qui porte sur un montant de 40 000 euros auprès de la Ressourcerie Créative pour les actions qu'elle mène autour du développement durable, de la transition écologique, de la sensibilisation et des nouvelles actions hors les murs qui sont réalisées dans le 14^e arrondissement.

Ensuite, nous avons le soutien à l'association La boutique Les Secondes Mains, située rue Didot, qui a ouvert il y a quelques mois pour la réalisation d'ateliers de couture, d'ateliers pédagogiques et pour son activité principale, la Friperie solidaire.

Ensuite, nous allons voir la Table des matières pour un montant de 10 000 euros pour Ressourcerie culturelle qu'on connaît assez bien dans l'arrondissement.

Pour finir, des animations d'autoréparation de vélos portées par les ateliers SoliCycle pour un montant de 5 000 euros.

Voilà globalement pour cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 14/24/140

- DPE 23 Subventions (519 500 euros) à 18 structures œuvrant pour le réemploi et signature de conventions et d'avenants



Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 22 membres présents
Voix exprimées : 27 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

M^{me} PETIT

Le Conseil d'arrondissement est terminé. Le prochain aura lieu le 17 septembre à 18 h 00. Merci beaucoup.

Signature	Signature
	
Mme PETIT, Maire du 14 ^{ème} arrondissement	M. BOUABBAS, 1 ^{er} adjoint à la Maire du 14 ^{ème} arrondissement Secrétaire de séance